



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon

ENTRE

- **La Communauté de communes Sud Roussillon**

Représentée par Thierry DEL POSO, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

d'une part

ET

- **L'État,**

Représenté par Étienne STOSKOPF, Préfet du département des Pyrénées-Orientales

- **Le Département des Pyrénées-Orientales**

Représenté par Hermeline MALHERBE, Présidente, ci-après dénommé « le Département »

d'autre part,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon

### 2.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes Sud-Roussillon, premier EPCI des Pyrénées-Orientales effectif au 1er janvier 1993, regroupe 6 communes et 23 575 habitants permanents, en 2018, autour de la ville-centre de Saint-Cyprien et ses 10 844 habitants. L'été, cette population est décuplée et avoisine les 100 000 résidents.

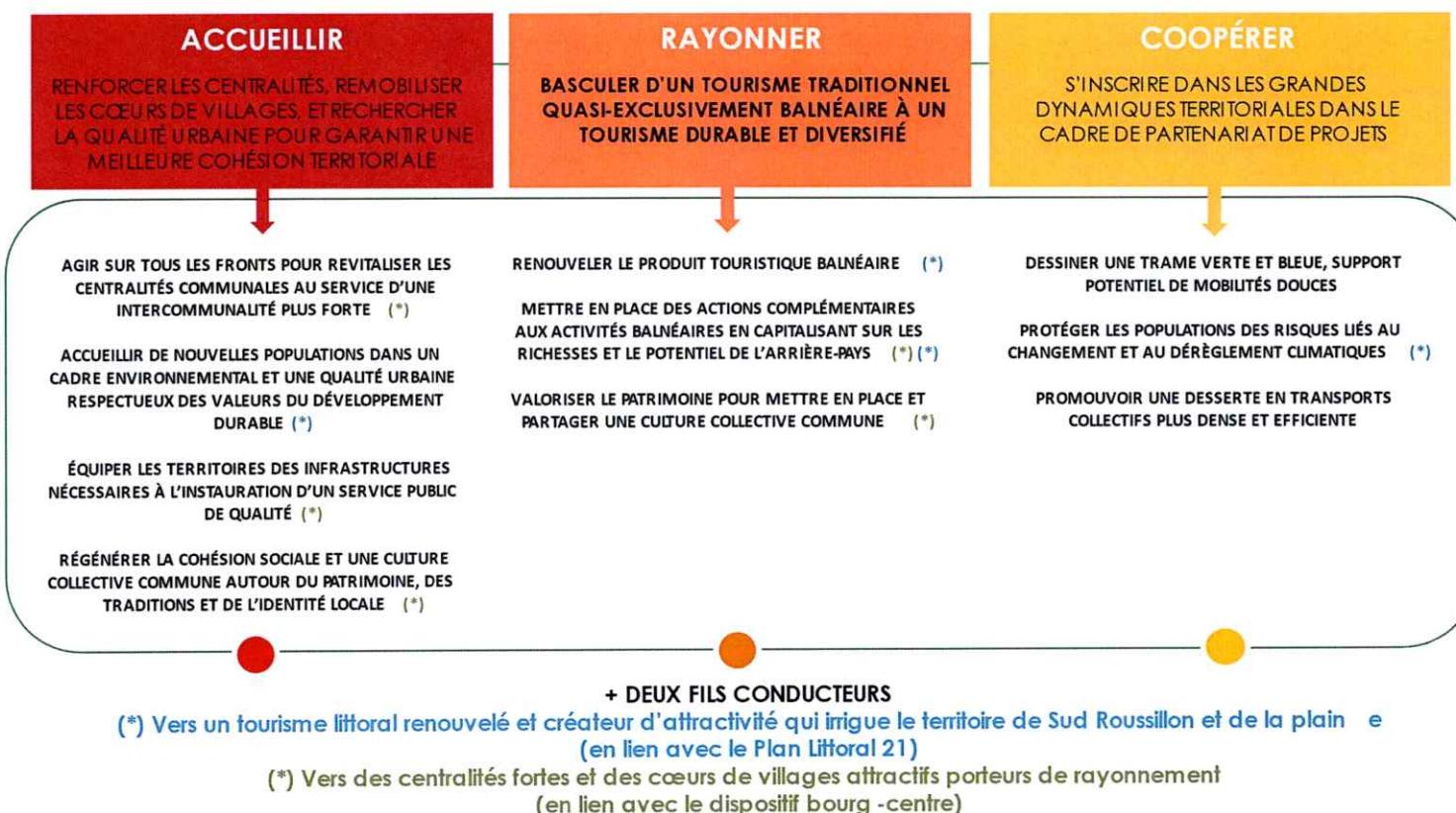
Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le diagnostic complet du territoire est présenté en annexe 1.

### 2.2. Le projet de territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon

## LE PROJET DE TERRITOIRE INITIAL 3 ambitions / 10 orientations



## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1** : Renforcer les centralités, remobiliser les coeurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
- **Orientation 2** : Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié
- **Orientation 3** : S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets
- **Orientation 4** : Atténuer le changement climatique et s'y adapter

Les orientations sont déclinées en objectifs qui peuvent selon le cas être des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Ils sont présentés en annexe 2.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

### 4.2. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### 4.3. Les actions de coopération interterritoriale

La communauté de communes Sud Roussillon a intégré fin 2019 l'observatoire de la côte sableuse Catalane, dit ObsCat qui est un outil de connaissance et d'aide à la décision sur le littoral sableux catalan, à l'échelle pertinente de l'unité hydro-sédimentaire entre le Racou (Argelès-sur-Mer) et Cap Leucate.

Son financement est assuré par 4 maîtres d'ouvrage, Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), la commune de Leucate, la Communauté de Commune Sud Roussillon, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

La mission de cet observatoire est d'appréhender de façon globale les enjeux et l'état du milieu littoral en acquérant un socle de connaissances à l'échelle pertinente d'observation en se dotant d'un outil d'aide à la décision guidant les futurs choix d'aménagement.

Dans le cadre de ce partenariat, une convention avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a été signé en octobre 2021 pour bâtir une stratégie de gestion intégrée de la bande côtière à l'horizon 2050 en mettant l'accent sur les enjeux de conservation de l'attractivité du territoire (touristique/économique) à l'échelle de l'unité sédimentaire du Roussillon (échelle d'observation et de gestion privilégié aujourd'hui), permettant d'avoir une programmation locale compatible avec les objectifs de développement de notre territoire.

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements seront mobilisés suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

L'inscription d'un projet en annexe de ce contrat ne garantit pas l'attribution d'une subvention, qui reste conditionnée à un dépôt de demande de subvention auprès de chaque partenaire sollicité, selon ses dispositifs propres de soutien financier.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire désigne son directeur responsable du pilotage du CRTE et affecte un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### **6.4. Engagements du Département**

Dans le respect et la concordance des politiques publiques qu'il initie et met en œuvre, le Département s'engage dans les démarches de contractualisation en faveur de la relance et de la transition écologique (CRTE).

Son expertise technique et ses financements de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre défini ci-dessus.

#### **6.5. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

#### **6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n° 6220/SG du 23/10/2021 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

#### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes Sud Roussillon, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

- *Orientation 1 - Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale*

Indicateur	Référence	Objectif
• Consommation des sols	SCOT, Données MOS AURCA	Baisse
• Part de la vacance structurelle dans le parc de logements	Observatoire départemental de l'habitat	Baisse
• PC délivrés en zones UA		
• Prix médian m <sup>2</sup> UA	Observatoire départemental de l'habitat	Haussse
• Emplois à l'adresse		
• Commerces et services en centralités	Nombre et surfaces concernées	
• Parts modales pour les déplacements domicile -travail (ou piétonnisation? ou linéaire bande, pistes ou double sens cyclable?)	Observatoire territorial des Déplacements (AURCA), Région, Schéma directeur de la mobilité de la C	
• Trafic routier motorisé		Baisse de la part modale de la voiture

- *Orientation 2 - Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié*

Indicateur	Référence	Objectif
• nombre d'emplois	Données AURCA, observatoires locaux	Hausse
• salaire médian	Données AURCA, observatoires nationaux et locaux	Hausse
• analyse des nuitées touristiques dans le temps et l'espace	Observatoires nationaux et locaux, office de tourisme, taxe de séjour	Hausse
• Panier moyen des touristes		Hausse

- *Orientation 3 - S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets*

Indicateur	Référence	Objectif
• Identification de la Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle intercommunale et protection dans les PLU	SCOT, PLU	Niveau de protection des corridors écologiques dans les PLU
• Nombre de personnes exposées aux aléas inondation et submersion marine	OTRI, PPRI	Baisse
• Parts modales des déplacements domicile-travail	Observatoire territorial des Déplacements (AURCA), Région	Baisse de la part modale de la voiture
• Trafic routier motorisé	Observatoire territorial des Déplacements (AURCA)	Baisse

#### *Orientation 4 - Atténuer le changement climatique et s'y adapter*

Indicateur	Référence	Objectif
• Consommation énergétique par usage et par source d'énergie au fil du temps	PCAET	
• Emissions de GES par secteur au fil du temps	PCAET	
• Production d'ENR par source d'ENR	PCAET	
• Préservation de l'espace non artificialisé pour le stockage du carbone et l'adaptation au changement	PCAET	

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

### Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches actions

09 DEC. 2021

L'Etat



Étienne STOSKOPF  
Préfet du département  
des Pyrénées-Orientales

Le Département  
des Pyrénées-Orientales



Hermeline MALHERBE  
Présidente

La Communauté de communes



Thierry DEL POSO  
Président



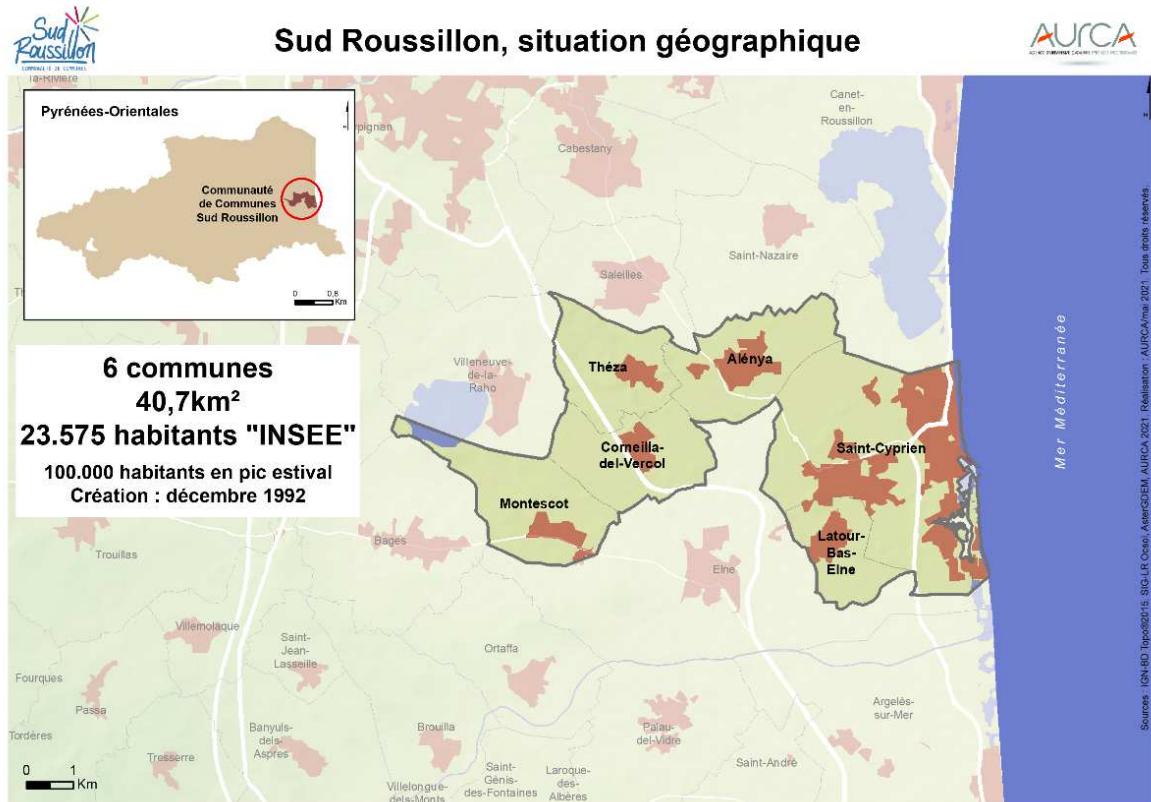
## Annexe 1

### Diagnostic du territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon



## DIAGNOSTIC

Sud Roussillon constitue une intercommunalité historique et de proximité.



### Illustration 1 : Situation géographique du territoire de Sud Roussillon

La Communauté de communes Sud-Roussillon, premier EPCI des Pyrénées-Orientales effectif au 1er janvier 1993, regroupe 6 communes et 23 575 habitants permanents, en 2018, autour de la ville-centre de Saint-Cyprien et ses 10 844 habitants. L'été, cette population est décuplée et avoisine les 100 000 résidents.

Historiquement, l'EPCI s'est attaché à viser un développement harmonieux, respectueux des identités des communes qui le composent, autour de la mise en œuvre rigoureuse des compétences classiques dévolues à une intercommunalité de proximité (eau, assainissement, gestion des déchets, etc.).

1

## LE TERRITOIRE DE SUD ROUSSILLON

### UN TERRITOIRE AU CŒUR DU LITTORAL CATALAN

#### ▪ **UN PÔLE MAJEUR DE LA PLAINE DU ROUSSILLON, EN LIEN AVEC SES TERRITOIRES VOISINS**

Avec une superficie d'environ **4 070 hectares** seulement, Sud Roussillon occupe une place singulière dans le paysage roussillonnais. Elle forme une articulation entre le territoire urbain de Perpignan Méditerranée Métropole, et la zone frontalière de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris. La Communauté joue donc un rôle de transmission avérée entre les deux autres territoires et participe activement à la métropolisation du Roussillon.

#### ▪ **UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ, STRUCTURÉ, ET MULTIPOLARISÉ**

Sud Roussillon est un condensé de la plaine du Roussillon autour d'espaces naturels, agricoles et littoraux de valeur. Son territoire est structuré Est-Ouest sur le bassin versant de l'Agouille de la mar, et par une desserte en peigne RD612-RD22 reliant les deux grands axes Nord-Sud qui créent l'accessibilité du territoire (RD914 et RD81 sur le littoral).

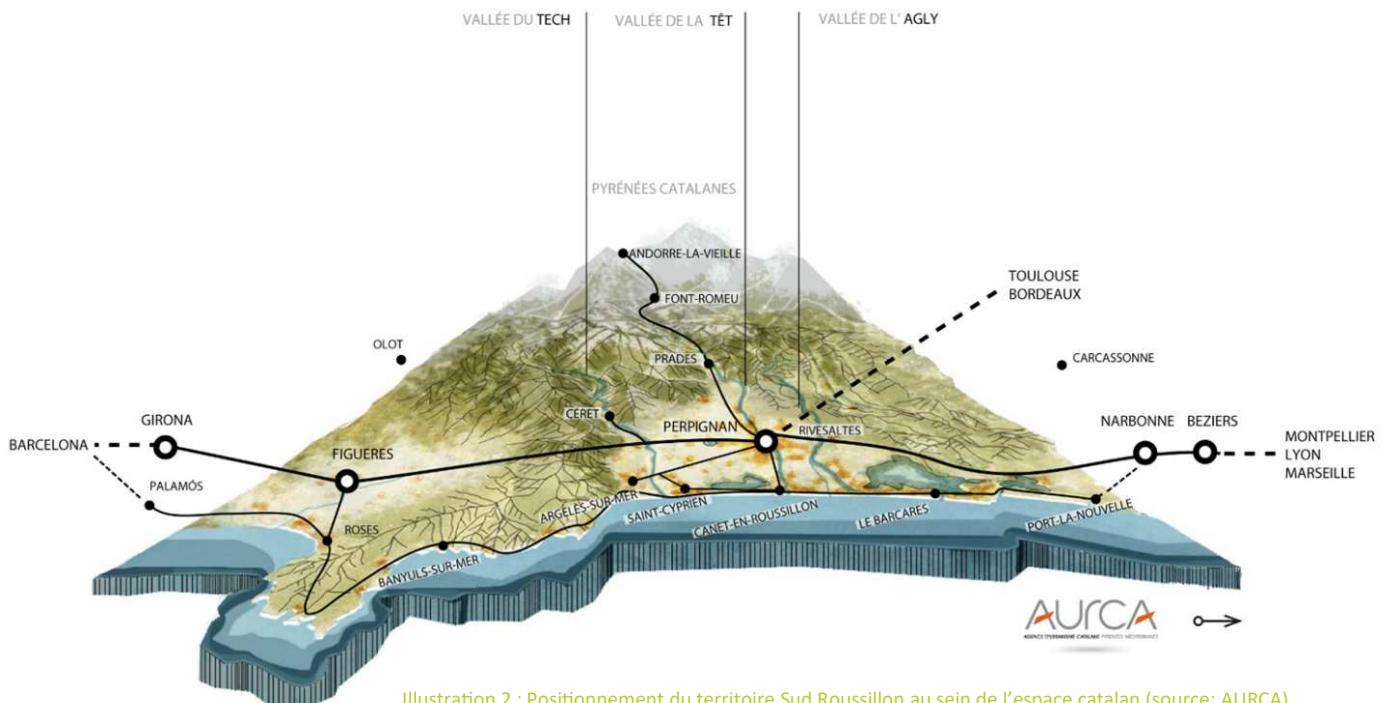


Illustration 2 : Positionnement du territoire Sud Roussillon au sein de l'espace catalan (source: AURCA)

Son armature territoriale est structurée par le « bipôle » Saint-Cyprien – Latour-Bas-Elne et leurs 13 822 habitants cumulés (INSEE 2018), assorti de quatre autres communes ayant chacune une fonction de centralité avérée (Corneilla-del-Vercol, Alénya, Théza, Montescot).

Sud Roussillon est un territoire multipolarisé, indépendamment des périmètres administratifs ou de projets. L'articulation avec Perpignan et son cœur de métropole, ou encore les liens fonctionnels forts avec Elne, Canet-en-Roussillon ou Argelès-sur-Mer en témoignent.

## UN TERRITOIRE ATTRACTIF, UNE IDENTITÉ MARQUÉE

### ▪ UN TERRITOIRE DÉMOGRAPHIQUEMENT ATTRACTIF

Sud Roussillon est un territoire démographiquement dynamique, bénéficiant à la fois de l'attractivité de son littoral, de la persistance d'espaces agricoles et ruraux, et de la périurbanisation perpignanaise. L'amélioration de l'accessibilité routière à Perpignan et au cœur de métropole accentue ce phénomène.

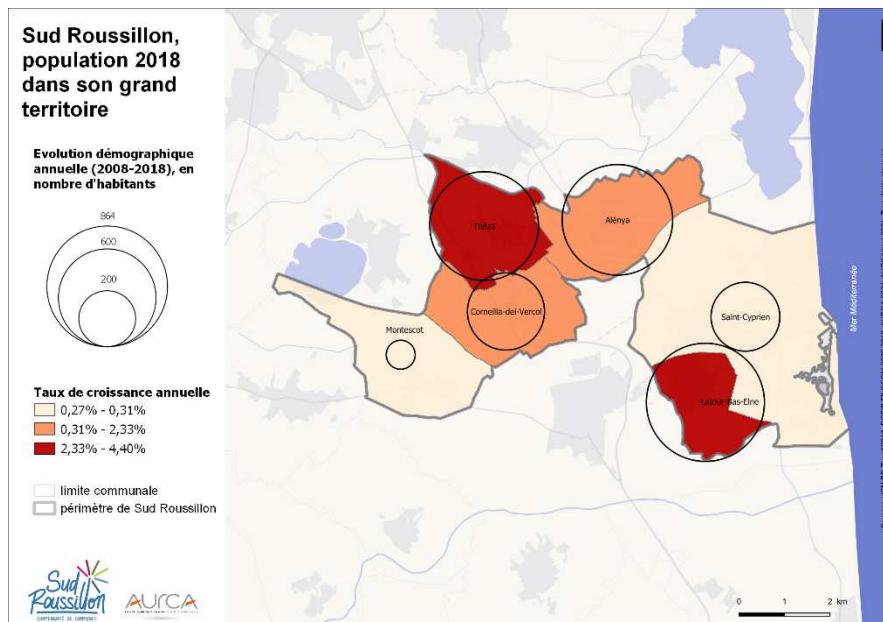


Illustration 3 : Evolution démographique annuelle des communes de la CCSR

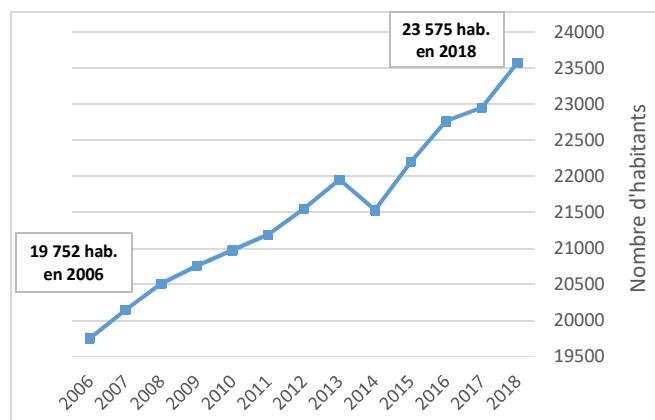


Illustration 4 : Evolution de la population 2006-2018 (Source: INSEE)

Entre 2008 et 2018, la population (*municipale*) a augmenté de 15 % selon l'INSEE. La croissance annuelle de population est de 1,4% (Taux de croissance annuel moyen), essentiellement du fait du solde migratoire, et en partie abondée par un taux d'habitat permanent qui progresse (38% de résidences principales en 1999, 47 % en 2018).

### ▪ UN TERRITOIRE EN PROIE AU VIEILLISSEMENT

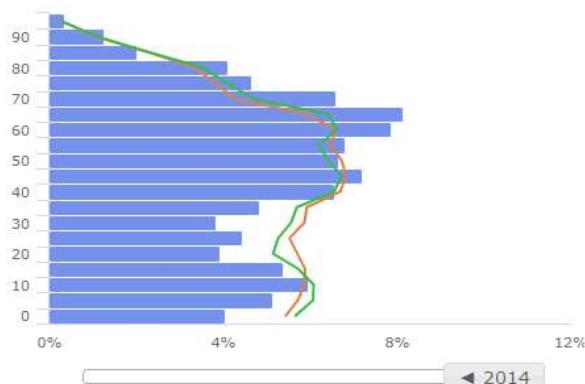
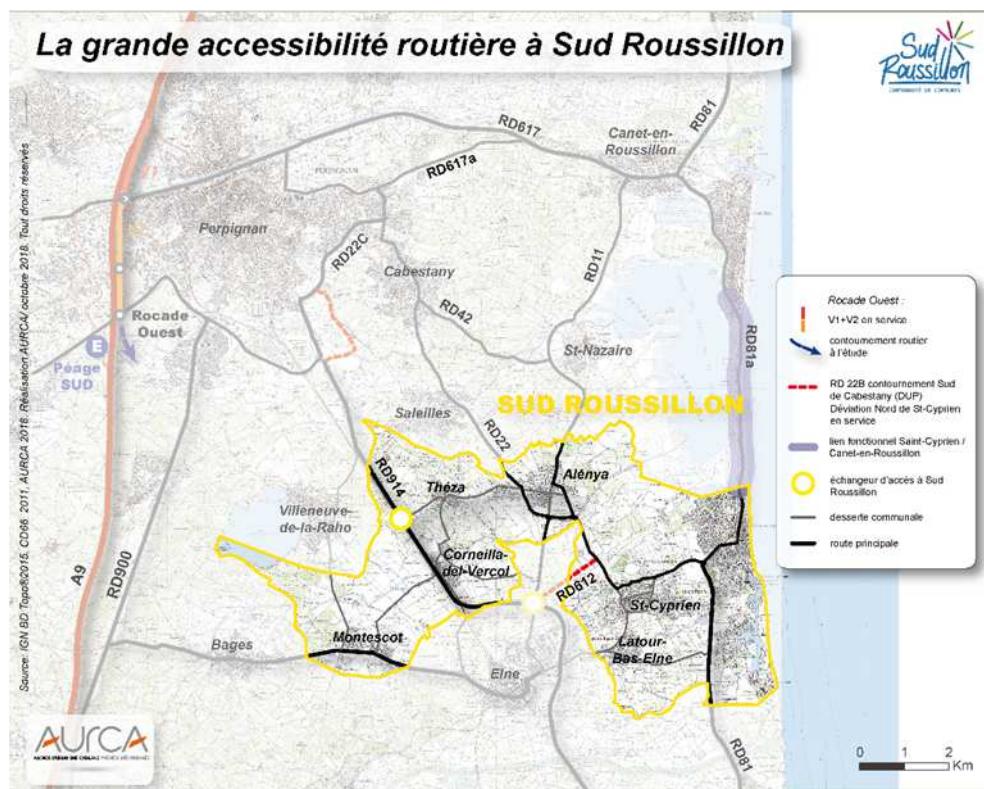


Illustration 5 : Pyramide des âges (Source : INSEE)

La répartition par tranche d'âge de la population de Sud Roussillon laisse apparaître une structure démographique âgée au regard de celle du territoire régional (ligne orange) ou de la plaine du Roussillon (ligne verte). Cela suppose des besoins spécifiques en matière de commerces, services et équipements et une nécessaire poursuite de la politique de mise en accessibilité des équipements et espaces publics. Par ailleurs, la moindre représentativité des classes d'âge d'actifs de 20 à 45 ans milite pour une revitalisation des six centralités dans la grande plaine du Roussillon.

- UNE BONNE ACCESSIBILITÉ MAIS QUI RESTE PERFECTIBLE DANS UN CONTEXTE DE FORTE SAISONNALITÉ



La grande accessibilité routière à Sud Roussillon s'est améliorée mais reste perfectible. Le territoire est principalement accessible par la RD914 de Perpignan à la Côte Vermeille, réaménagée en 2x2 voies dans les années 1990. Son offre de service a encore progressé dernièrement avec l'amélioration de la Rocade

Illustration 6 : La grande accessibilité routière à Sud Roussillon (source: AURCA)

Sud et la mise en service de tronçons de Rocade Ouest de Perpignan. La desserte de Sud Roussillon se réalise depuis les échangeurs de Théza et d'Elne. Par le littoral, la RD81-81A permet une seconde desserte efficace. Ces deux grands axes sont reliés par la RD612 prolongée par la RD22. Un maillage de RD prend ensuite le relais pour une desserte plus fine mais chargée en période estivale.

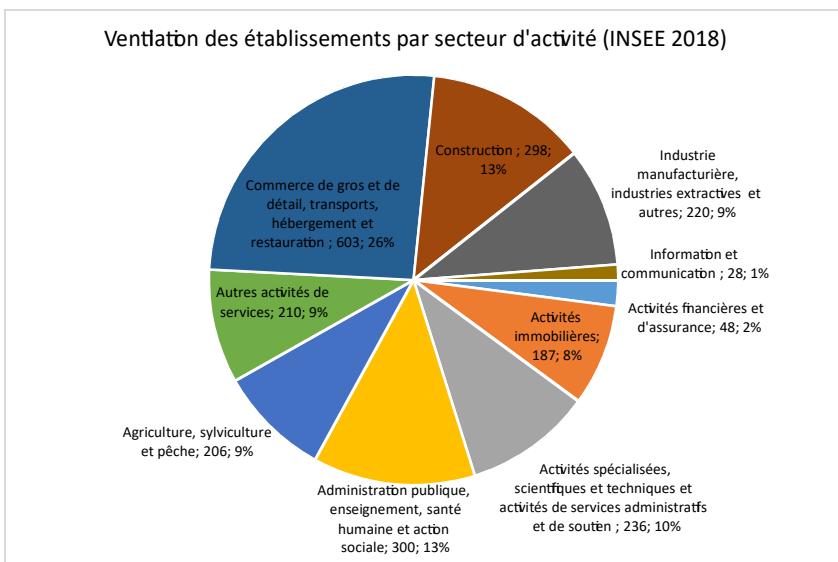
Sud Roussillon n'est pas concernée par une desserte ferroviaire. Néanmoins, la proximité immédiate de la gare d'Elne, desservie par les trains régionaux et par le train de nuit Paris-Cerbère, ou encore celle de la gare TGV® de Perpignan garantissent un certain niveau d'accessibilité. En parallèle, Sud Roussillon n'est pas autorité organisatrice de mobilité, mais est concernée par l'offre de cars interurbains de la Région (LiO) renforcée en période estivale (« bus d'été »). En appui, la ville de Saint-Cyprien développe une desserte car dénommée Cypobus. Cette offre paraît toutefois en deçà des enjeux de mobilités pour un tel territoire.

Un maillage cyclable se renforce en lien avec l'Eurovélo8 « La Méditerranée à vélo », itinéraire cyclotouristique européen « d'Athènes à Cadix », et le label associé « Accueil vélo ». À Saint-Cyprien, cet axe est complété par une variante qui permet de valoriser le patrimoine et le village.

L'Eurovélo 8 est complété d'aménagements communaux et communautaires (axes en site propre, axes partagés, expérimentation « chaucidou », etc.) et se verra enrichi de la connexion avec la future voie verte de l'Agouille de la Mar. Ce maillage reste à développer pour devenir au quotidien une réelle alternative à la voiture.

## ▪ UNE IDENTITÉ ÉCONOMIQUE PORTEUSE MAIS EN TRANSITION

Saint-Cyprien est l'une des stations bénéficiaires du Plan Racine. Ainsi le tourisme balnéaire et de loisirs, et l'économie présente qui gravite autour, marque fortement le profil économique communautaire. Sud Roussillon accueille 2 336 établissements pour 3 329 emplois salariés selon l'INSEE au 31/12/2018. L'indice de concentration de l'emploi, de seulement 57, atteste logiquement d'un profil plus résidentiel que productif.



Le projet de territoire reconnaît un enjeu majeur de mutation nécessaire du modèle touristique balnéaire et de mobilisation des atouts des communes rétro-littorales.

La nouvelle identité économique communautaire, autour du tourisme, du nautisme, du numérique, etc. reste donc à fortifier au sein du nouveau contexte régional. Elle devra s'établir en complémentarité avec le positionnement des territoires voisins, en anticipation des opportunités à venir et des nouvelles aspirations des habitants, usagers, consommateurs, entrepreneurs, et dans un contexte de métropolisation de la plaine du Roussillon où certaines fonctions urbaines vont jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans le quotidien et l'attractivité (culture, loisirs, transports et logistique urbaine, recherche, etc.).

## ▪ LE PORT DE SAINT-CYPRIEN CENTRALITÉ MAJEURE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET NAUTIQUE DE SUD ROUSSILLON

Le quartier du Port de Saint-Cyprien, géographiquement situé au centre sur sa frange littorale, constitue donc un enjeu économique majeur pour l'avenir de la Ville et de la Communauté, conditionnant à la fois son attractivité, son identité et son développement.

Le quartier du port de Saint-Cyprien est aujourd'hui l'enjeu d'une redéfinition de la politique touristique du territoire. Cet espace, qui sera le théâtre d'une recomposition urbaine de première ampleur, servira de plateforme de déploiement d'une nouvelle offre de destinations d'excellence s'appuyant sur les richesses du terroir local. Cette ambition traduit l'objectif de montée en gamme de la station, la prise en compte de la profonde transformation de la consommation touristique et la volonté de favoriser l'émergence d'un « tourisme à l'année ».



Illustration 7 : Port de Saint-Cyprien (source: Commune de Saint Cyprien)

## SUD ROUSSILLON, UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

### ▪ UNE OCCUPATION DU TERRITOIRE MAJORITAIREMENT AGRICOLE

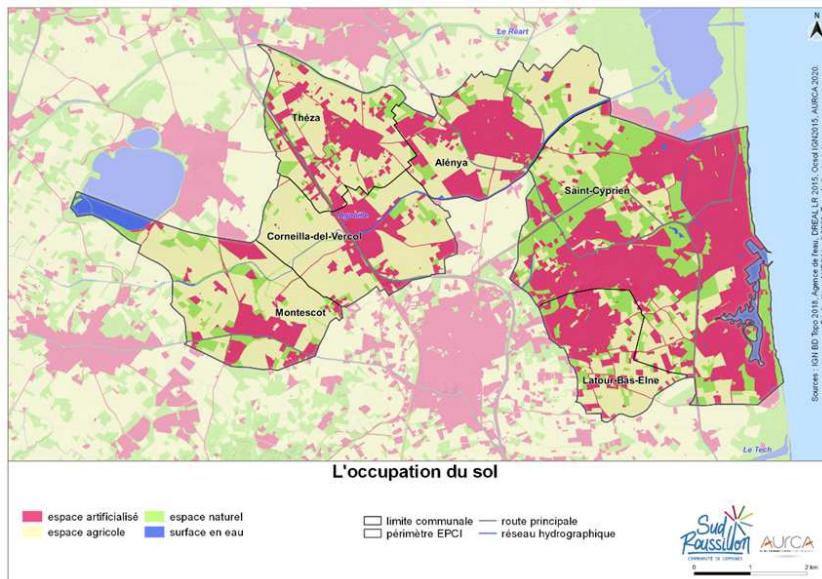


Illustration 8 : L'occupation du sol du territoire de la CCSR (Source : IGN, 2015)

de déprise agricole. Sur cette période, le nombre d'exploitations a diminué de 34 % (-40 % à l'échelle départementale) et la SAU des exploitations de 17 % (-19 % à l'échelle départementale). Malgré cette déprise, les friches, évaluées en 2015 à plus de 470 ha soit 27 % des terres agricoles de Sud Roussillon, sont moins prégnantes que sur d'autres territoires. En outre, le territoire offre de nombreuses options de productions et la diversification des productions et des stratégies de commercialisations est à l'œuvre. L'agriculture génère 360 équivalents temps plein en emplois directs (source : RGA 2010).

Les surfaces forestières sont très limitées sur le territoire de Sud Roussillon. Selon la BD forêt de l'IGN, elles représentent 136 ha soit 3% du territoire intercommunal

### ▪ L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

L'analyse des données Corine Land Cover permet de compléter cette analyse en renseignant sur l'évolution de l'occupation des sols. Bien que représentative des grands ensembles et des principales évolutions d'occupation des sols, il est précisé que l'analyse de ces données (notamment chiffrées) est à mesurer et ne doit pas être considérée comme une opération fiable au regard de l'échelle d'analyse (échelle de travail préconisée 1/100000ème).

Entre 2006 et 2018, les territoires artificialisés ont progressé de 15 %, soit 158 ha, gagnés principalement sur les espaces agricoles qui ont diminué de 5 % sur la même période.

Selon les données IGN de 2015, 43 % du territoire est occupé par des surfaces agricoles et 37 % par des surfaces artificialisées. Les espaces naturels et les surfaces en eau représentent respectivement 20 % et 1 % du territoire.

L'agriculture de Sud Roussillon est diversifiée, les grandes cultures et la polyculture-élevage occupent la moitié des surfaces, mais ¾ des exploitations sont maraîchères ou arboricoles. L'évolution de la SAU entre 2000 et 2010 laisse apparaître une situation

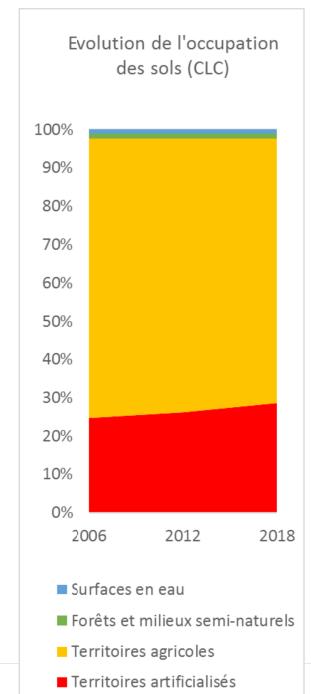


Illustration 9 : Évolution de l'occupation du sol en 2006 et 2018 (Source : CLC)

## ■ **UN SOCLE PAYSAGER D'INTÉRÊT...**

Sud Roussillon s'inscrit à cheval sur deux grands ensembles paysagers, à savoir la plaine agricole du Roussillon matérialisée localement par un espace bocager d'intérêt, et la côte sableuse et lagunaire nord-catalane. Ces deux grandes entités constituent ainsi l'armature paysagère du territoire.

## ■ **... BORDÉ ET PARCOURU PAR L'EAU**

Sud Roussillon est baignée par la Mer Méditerranée, mais est également concerné par la zone humide de l'étang de Canet-Saint-Nazaire. Le territoire est encadré par le voisinage du fleuve côtier Tech au Sud et du Réart au Nord. Il est par ailleurs parcouru par l'Agulla de la mar qui, comme le Réart, se jette dans l'étang de Canet. Enfin, il est concerné par un micro-paysage de dépression humide, la Prade de Montescot.

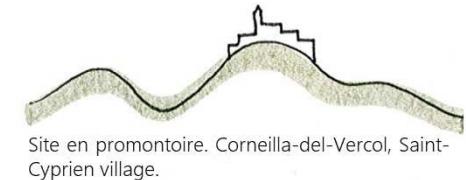
Sud Roussillon est parcouru par un réseau de canaux, au premier rang desquels le Canal d'Elne, qui irriguent les secteurs de maraîchage et d'arboriculture. Outre son rôle dans l'économie agricole et la structuration du territoire, ce patrimoine représente un potentiel important pour développer les liaisons douces et les circuits touristiques ou encore développer le capital paysager, attractif et identitaire du territoire.

## ■ **UNE AMBIANCE VÉGÉTALE URBAINE MARQUÉE**

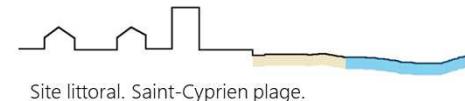
De grands espaces de nature en ville ponctuent le territoire communautaire. Peuvent être cités le Jardin des plantes ou encore le Grand parc de la Prade à Saint-Cyprien, le Parc Écoiffier à Alénya, le parc des abords de l'Agulla de la mar à Corneilla-del-Verclo, ou encore le parc dels quinzes olius à Théza, etc.

Toute une série de petits espaces de loisirs et de détente (aires de jeux, boulodromes, squares, etc.) complètent le panorama, tout comme les berges de cours d'eau ou de canaux, ou encore les voies arborées à l'image de l'avenue Armand Lanoux de Saint-Cyprien.

La plage joue également un rôle particulier, tout comme les espaces naturels périphériques, en partie accessibles.



Site de plaine. Alenya, Latour-Bas-Elne, Montescot, Théza.



Site littoral. Saint-Cyprien plage.

des bourgs (Source : AURCA)

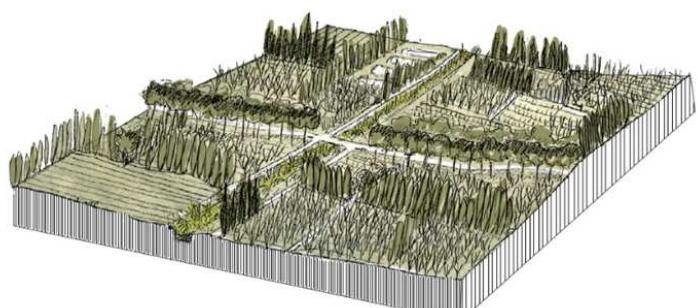


Illustration 11 : Le bocage agricole roussillonnais (Source : AURCA)

## ■ **LES RICHESSES ÉCOLOGIQUES ET LA TRAME Verte ET BLEUE**

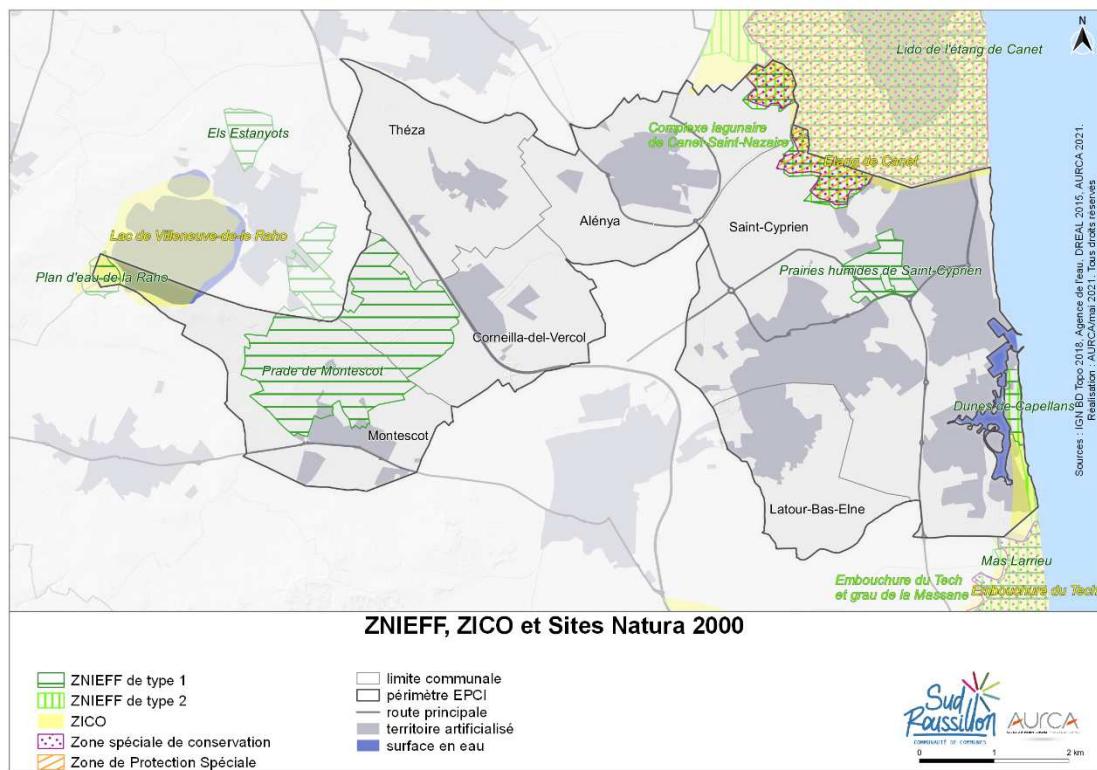
Le territoire est concerné par le site Natura 2000 « Complexe lagunaire de Canet Saint-Nazaire », classé au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux. Ce site couvre 1,9 % de la surface intercommunale.

Les principaux enjeux ornithologiques identifiés dans le DOCOB de la Zone Spéciale de Conservation sont la préservation de l'espace agricole dédiée à l'élevage sur Alénya, pour la conservation du Rollier et de la

Chevêche d'Athena et la préservation des étangs et roselières du golf sur Saint-Cyprien, pour la conservation de la Talève et du Blongios. L'espace concerné par la Zone de Protection Spéciale représente des habitats potentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Butor étoilé, Rollier d'Europe, Oedicnème criard, Milan noir...).

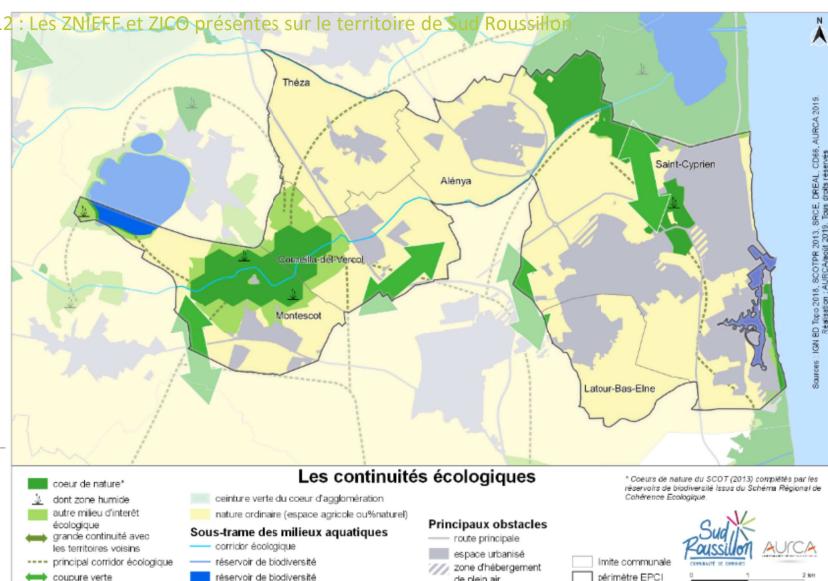
Le territoire de Sud Roussillon est concerné par cinq ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II, sur 681 ha, soit 16 % de sa surface. Enfin, il est concerné par une ZICO multi-sites, « Etang de Canet, de Villeneuve-de-le Raho et embouchure du Tech », sur 3 % de sa surface.

Nom	Principaux facteurs de vulnérabilité sur les ZNIEFF de type I	Centres d'intérêts
Zone humide de l'étang de Canet	Pression urbaine; Développement des activités de loisirs motorisés ; Fréquentation touristique.	Faunistique ; Oiseaux ; Floristique ; Phanérogames
Plan d'eau de la Raho	/	Faunistique ; Oiseaux
Prade de Montescot	Création de fossés de drainage (modification du fonctionnement hydraulique) ; Pression urbaine, Présence d'espèces invasives.	Faunistique ; Oiseaux ; Insectes ; Floristique ; Phanérogames
Prairies humides de Saint-Cyprien	Pression urbaine ; Phénomène de cabanisation.	Floristique ; Phanérogames
Dunes de Capellans	Fréquentation touristique ; Pression urbaine.	Floristique ; Phanérogames



Les zonages environnementaux précédemment cités (Natura 2000 et ZNIEFF de type I notamment) ont soutenu la délimitation de la trame verte et bleue définie dans le SCOT de la Plaine du Roussillon.

Le territoire s'inscrit dans un réseau de corridors écologiques



reliant ces espaces riches en biodiversité à savoir : la retenue de Villeneuve-de-la-Raho, la Prade de Montescot et de Saint-Cyprien, les pourtours de l'étang de Canet ainsi que les abords du Tech. Par ailleurs, les cours d'eau du territoire sont reconnus comme des corridors écologiques. Plus localement, des éléments de paysage tels que les bosquets, les haies, les ripisylves, et les arbres isolés peuvent constituer des corridors et représenter pour de nombreuses espèces des zones de repos, de nidification, de refuge... essentielle dans leur cycle de vie.

#### ■ UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La CCSR élabore actuellement son PCAET, qui devrait être finalisé dans les mois à venir. En 2015, le territoire présente une consommation énergétique de 547,5 GWh et des émissions de GES évaluées à 123,5 teq CO<sub>2</sub>. Sa production d'énergies renouvelables est évaluée à 35,9 GWh soit seulement 6,6 % de sa consommation énergétique totale.

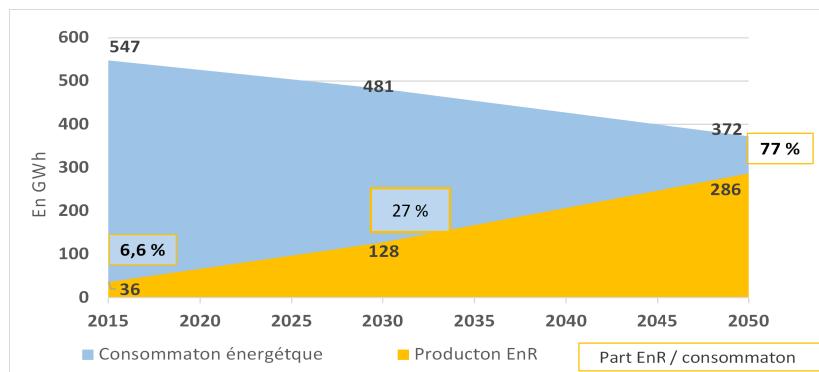


Illustration 14: Objectifs de réduction de la consommation énergétique totale et de la production d'EnR sur le territoire de Sud Roussillon (source: AURCA, CCSR)

toitures, au déploiement des pompes à chaleur, et au développement d'une centrale solaire en plein champ sur la période 2030-2050.

Sud Roussillon vise une diminution des consommations de l'ordre de 12 % à l'horizon 2030 et de 31 % à l'horizon 2050. En matière de production énergétique, la production renouvelable locale devrait être multipliée par 3,6 à l'horizon 2030 et par 8 à l'horizon 2050. Celle-ci table sur une augmentation du recours au bois énergie, au développement du solaire en

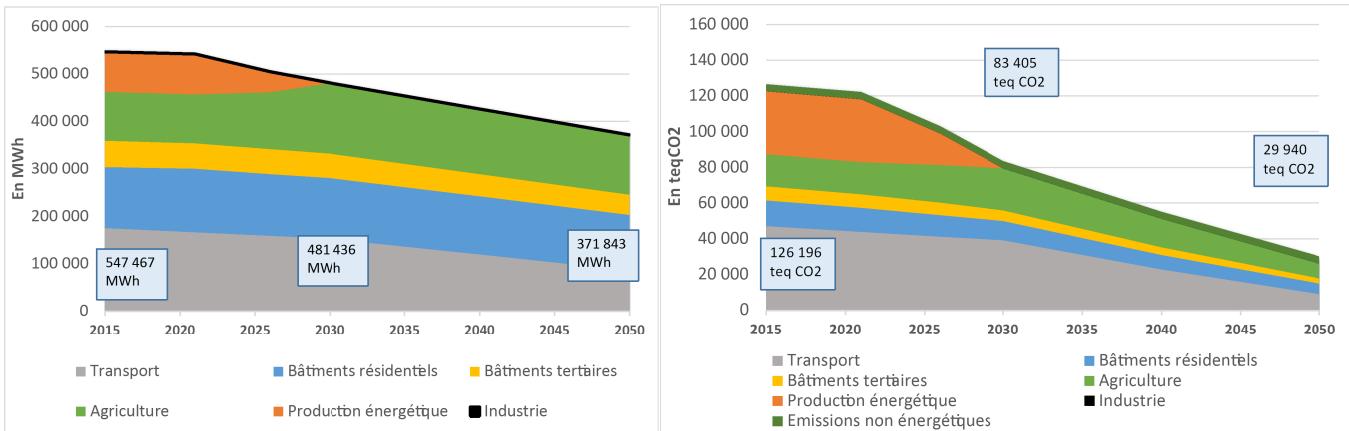


Illustration 15: Objectifs de réduction de la consommation énergétique (à gauche) et des émissions de GES (à droite) par secteur sur le territoire de Sud Roussillon (source: AURCA, CCSR)

Pour l'ensemble des acteurs, l'objectif TEPOS est apparu difficilement atteignable. Ainsi, il a été choisi de s'approcher au mieux de celui-ci. **L'indépendance aux énergies fossiles à l'horizon 2050 devrait être ainsi de 77 % et un objectif intermédiaire de 27 % à l'horizon 2030 a été fixé.**

Le scénario de Sud Roussillon vise une **diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre de l'ordre de 34 % à l'horizon 2030 et de 76 % à l'horizon 2050**.

## CONTRACTUALISATIONS EXISTANTES :

Depuis 2018, la Communauté de Communes Sud Roussillon a intégré la politique contractuelle initiée par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Elle a ainsi conclu avec celle-ci, le Département des Pyrénées-Orientales et la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole un contrat cadre dénommé « Contrat Territorial Occitanie Pyrénées-Méditerranée » qui repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de vie et l'attractivité des territoires.

Elle a également conclu avec la Région un contrat Bourg-Centre partagé entre les 6 communes, toutes éligibles au dispositif.

## INITIATIVES STRUCTURANTES ET BILAN DES DÉMARCHES STRATÉGIQUES ENGAGÉES

### ■ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET°)

En 2018, la Communauté de Communes a initié la démarche de réalisation d'un PCAET.

L'AURCA a été missionné pour aider à l'élaboration et à l'animation de ce plan et un Comité de Pilotage composé de représentants agents et élus de la Communauté et des communes, du Département, de la Chambre d'Agriculture, du SYDEEL, d'ENEDIS, de GRDF, de la DDTM, de l'UPVD, de la CCI, de Bois Energie 66 a été instauré.

Le diagnostic est en cours de finalisation, mais il ressort des COPIL que la stratégie sera construite autour de 7 ambitions et 41 objectifs axés sur la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, ainsi que sur la production d'énergie renouvelable :

1. Réunir les conditions de mobilités sobres, efficaces et durables pour chacun,
2. Garantir la sobriété énergétique et le confort thermique du bâti,
3. Accompagner l'agriculture locale vers un moindre impact Carbone,
4. Réduire l'empreinte Carbone de l'alimentation,
5. Améliorer le mix énergétique en développant les énergies renouvelables localement,
6. Réduire la vulnérabilité de Sud Roussillon aux effets du changement climatique,
7. Faire de la Communauté de Communes Sud Roussillon une collectivité exemplaire.

### ■ PARTENARIAT OBS CAT

Dans le cadre de sa compétence relative à la lutte contre la submersion marine ; La Communauté de Communes Sud Roussillon a intégré en 2019 l'Observatoire de la côte sableuse Catalane (Obs Cat) créé en 2013 par Perpignan Méditerranée, l'Agence de l'Eau et le BRGM afin d'améliorer le niveau de connaissances des processus d'érosion et bénéficier d'un outil d'aide à la décision concernant les aménagements littoraux.

La commune de Leucate et la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris (CCACVI) ayant également intégré ce partenariat, les expertises, mesures, études sont ainsi réalisées à l'échelle pertinente de l'unité hydro-sédimentaire entre le Racou et Cap Leucate.

En outre, toujours dans le cadre de ce partenariat, les collectivités de la côte sableuse catalane et le Cerema ont décidé d'un commun accord de mener un programme de recherche et de développement partagé, qui vise à réaliser pour la première fois une étude permettant de définir une stratégie de gestion du littoral en Méditerranée à l'échelle d'une unité sédimentaire. Il prend les hypothèses originales basées sur l'évolution du trait de côte à l'horizon 2050.

Cette étude va ainsi permettre de mobiliser les élus dans la définition de leur projet territorial à l'horizon 2050 en souhaitant concilier attractivité économique, préservation des espaces naturels et équilibre social.

#### ▪ RECONQUÊTE DES CENTRES-BOURGS

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire quant à l'ambition et au fil conducteur relatifs au renforcement et l'attractivité des centralités, la Communauté de communes a confié à l'AURCA l'élaboration d'une stratégie de reconquête des bourgs-centres.

Dans un premier temps, un portrait du territoire dans son ensemble, puis commune par commune a été effectué. L'ensemble des stratégies communales centres-bourgs devrait être finalisé avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Les phases pré-opérationnelles puis opérationnelles pourront alors être enclenchées sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale selon l'objet de l'opération.

#### ▪ LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Pour conforter son projet de territoire et afin d'anticiper la révision du SCoT en cours, la Communauté de communes a missionné le bureau d'études COGEAM pour élaborer un schéma directeur de développement structuré autour des points suivants :

- La limitation de la vulnérabilité économique (du territoire, de ses entreprises et ménages) ;
- La définition de nouveaux postulats économiques et territoriaux ;
- La possibilité de se donner les moyens d'une diversité « exceptionnelle » (cadre de vie, circuits courts avec actions fortes sur le secteur agricole, la culture, les mobilités...) ;
- L'accroissement de la valeur de transaction territorial (par augmentation de la qualité générale des services et des prestations) ;

... le tout au service d'une économie touristique en mutation (subie jusqu'à aujourd'hui).

Ce schéma directeur prendra appui sur 16 sites différenciants et 8 thématiques supports connectés par un réseau de mobilités conforté à ce jour par :

- L'élaboration d'un schéma directeur des mobilités (évolution du Plan Global de Déplacement de 2012). Ce schéma, attendu pour le dernier trimestre 2021, sera fortement axé sur le volet touristique, les entrées de ville, la circulation et la mobilité douce ;
- Deux déclinaisons du programme intercommunal dans le cadre des appels à projet « Fonds mobilité active continuités cyclables 2020 ».

Tout d'abord, le pôle de Saint Cyprien et sa mise en relation avec Alénya et Latour-Bas-Elne qui a d'ailleurs été lauréat du premier appel à projets lancé par le Ministère des Transports, présenté ci-après dans « les projets d'intérêt communautaire » (II.5), puis, l'aménagement de deux discontinuités cyclables à Corneilla-del-Vercol, pour la relier à Théza, d'une part, et assurer la connexion avec la voie verte de l'Agouille de la Mar, d'autre part.

Au-delà, il prend appui sur trois éléments cadres :

- **La renaturation**, permettant notamment à Sud Roussillon d'intégrer de manière spécifique les exigences à venir du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) porté par le schéma régional (SRADDET) à horizon 2040.
- **L'économie** au sens valorisation du rapport habitants accueillis / emplois créés. Dans cette optique, la communauté vise un rapport de 1 pour 7 contre 1 pour 18 actuellement.
- **L'organisation** adéquate pour porter dans la durée ce modèle de fonctionnement. Il s'agit dès lors d'anticiper l'organisation des services et des missions, le cadre de mise en œuvre et le contenu des services et enfin les compétences nécessaires. Des coopérations d'expertises sont d'ores et déjà impulsées notamment avec le territoire du Sancy (63).





## Annexe 2

# Axes stratégiques du projet de territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon



## IDENTIFICATION DES AXES STRATÉGIQUES

Le projet de territoire s'exprime autour de 3 grands axes stratégiques qui s'inscrivent dans le défi transversal de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Il a été élaboré en 2018 et s'est appuyé sur un dialogue entre différents acteurs du territoire, au premier rang desquels l'État et la Région.

### A- RENFORCER LES CENTRALITÉS, REMOBLISER LES CŒURS DE VILLAGES, ET RECHERCHER LA QUALITÉ URBAINE POUR GARANTIR UNE MEILLEURE COHÉSION TERRITORIALE

- ✓ Agir sur tous les fronts pour revitaliser les centralités communales au service d'une intercommunalité plus forte
- ✓ Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable
- ✓ Équiper les territoires des infrastructures nécessaires à l'instauration d'un service public de qualité
- ✓ Régénérer la cohésion sociale et une culture collective commune autour du patrimoine, des traditions et de l'identité locale

Enjeux	Partenaires	Attendus	Indicateurs de suivi
Lutte contre l'expansion urbaine et la consommation des sols Préservation et renforcement du lien social Préservation et revalorisation de l'architecture, des paysages et du patrimoine Limitation des déplacements motorisés	Communes membres de CCSR Etat Région CD66 EPF/O CDC/ Banques des Territoires ADEME Chambres consulaires CAF ANAH Bailleurs sociaux	Moindre étalement urbain Diminution de la vacance dans les centralités Rénovation du bâti ancien Ouverture de commerces et de services dans les centralités Développement des déplacements doux	Consommation des sols Part de la vacance structurelle dans le parc de logements PC délivrés en zones UA Prix médian m <sup>2</sup> UA Emplois à l'adresse Commerces et services en centralités Parts modales pour les déplacements domicile - travail (ou piétonnisation? ou linéaire bande, pistes ou double sens cyclable ?) Trafic routier motorisé

## B- BASCULER D'UN TOURISME TRADITIONNEL QUASI-EXCLUSIVEMENT BALNÉAIRE À UN TOURISME DURABLE ET DIVERSIFIÉ

- ✓ Renouveler le produit touristique balnéaire
- ✓ Mettre en place des actions complémentaires aux activités balnéaires en capitalisant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays
- ✓ Valoriser le patrimoine pour mettre en place et partager une culture collective commune

Enjeux	Partenaires	Attendus	Indicateurs de suivi
Préservation et dynamisation de l'économie locale Lutte contre le chômage Diversification de l'économie locale Développement d'emplois qualifiés Préservation du patrimoine Amélioration de la balance coût/bénéfices du tourisme	Communes membres Région Département-ADT66 Intercommunalités voisines Chambres consulaires Office de tourisme de Saint-Cyprien Socioprofessionnels et organismes représentatifs Pôle emploi Pépinière d'entreprises	Hausse des emplois Hausse des salaires Allongement de la période de fréquentation touristique Développement de l'accueil touristique ou excursionniste dans les communes rétro-littorales	nombre d'emplois salaire médian analyse des nuitées touristiques dans le temps et l'espace Panier moyen des touristes

## C- S'INSCRIRE DANS LES GRANDES DYNAMIQUES TERRITORIALES DANS LE CADRE DE PARTENARIAT DE PROJETS

- ✓ Dessiner une trame verte et bleue, support potentiel de mobilités douces
- ✓ Protéger les populations des risques liés au changement et au dérèglement climatiques
- ✓ Promouvoir une desserte en transports collectifs plus dense et efficiente

Enjeux	Partenaires	Attendus	Indicateurs de suivi
Protection de la biodiversité Réduction des émissions de GES Prévention des risques naturels actuels et futures Réduction de la vulnérabilité énergétique liée aux transports	Communes membres Région dont LiO Département Intercommunalités voisines Autres membres de l'ObsCat ADEME SYDEEL BRGM	Identification et protection des espaces de la TVB Limitation des GES et des consommations énergétiques liées aux transports Limitation des biens et personnes exposés aux risques naturels	Identification de la TVB à l'échelle intercommunale et protection dans les PLU Nombre de personnes exposées aux aléas inondation et submersion marine Parts modales des déplacements domicile-travail Trafic routier motorisé

#### D- ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'Y ADAPTER

- ✓ Réunir les conditions de mobilités sobres, efficaces et durables pour chacun
- ✓ Garantir la sobriété énergétique et le confort thermique du bâti
- ✓ Accompagner l'agriculture locale vers un moindre impact Carbone
- ✓ Réduire l'empreinte Carbone de l'alimentation
- ✓ Améliorer le mix énergétique en développant les EnR localement
- ✓ Réduire la vulnérabilité de Sud Roussillon aux effets du changement climatique
- ✓ Faire de la CCSR une collectivité exemplaire

Enjeux	Partenaires	Attendus	Indicateurs de suivi
Contribution à la lutte contre le changement climatique Adaptation au changement climatique Autonomie énergétique Développement d'emplois verts Retombées économiques Lutte contre la précarité énergétique	Etat Région Département Chambre d'Agriculture Bois Energie 66 SYDEEL Exploitations agricoles ...	Baisse de la consommation énergétique Hausse de la production d'ENR Baisse des émissions de GES Prévention de la précarité énergétique Adaptation du territoire	Consommation énergétique par usage et par source d'énergie au fil du temps Emissions de GES par secteur au fil du temps Production d'ENR par source d'ENR Préservation de l'espace non artificialisé pour le stockage du carbone et l'adaptation au changement



## Annexe 3

### Fiches action pour le territoire de la Communauté de communes sud Roussillon



N° Fiches action	Projet	Maître d'ouvrage
1	Aménagement de la Bergerie Cavaillé	Commune d'Alénya
2	Aménagement des caves Malavialle	Commune d'Alénya
3	Aménagement d'une voir de dessert Nord Est	Commune d'Alénya
4	Aménagement de l'avenue de Perpignan	Commune d'Alénya
5	Plan communal d'adaptation au changement climatique	Commune d'Alénya
6	Requalification du centre-bourg	Commune de Corneilla-del-Vercol
7	Renaturation du Mail de l'Aspre	Commune de Corneilla-del-Vercol
8	Sécurisation du pourtour de la place de l'église Saint-Christophe et de son parvis	Commune de Corneilla-del-Vercol
9	Valorisation de la place de la Place de la République avec liaison vers le parvis de l'Eglise	Commune de Corneilla-del-Vercol
10	Aménagement de la salle polyvalente	Commune de Corneilla-del-Vercol
11	Etude photovoltaïque pour installations communales	Commune de Corneilla-del-Vercol
12	Création d'un espace public cœur de ville	Commune de Latour-Bas-Elne
13	Etude urbaine programmatique et de faisabilité – Ilôt centre ancien	Commune de Latour-Bas-Elne
14	Réhabiliter l'Ilôt autour de la Place de la République et de la « Cellera »	Commune de Latour-Bas-Elne
15	Création de jardins familiaux	Commune de Latour-Bas-Elne
16	Création d'Aires de repos Cyclistes	Commune de Latour-Bas-Elne
17	Développement d'une plaine sportive et de santé	Commune de Latour-Bas-Elne
18	Rénovation énergétique de la salle polyvalente « Salle Sud Roussillon »	Commune de Latour-Bas-Elne
19	Création d'Ilots de fraîcheur sur les espaces publics	Commune de Latour-Bas-Elne
20	Rénovation thermique des bâtiments communaux	Commune de Montescot
21	Etude d'autoconsommation collective installations photovoltaïques	Commune de Montescot
22	Désimperméabilisation de la cour de l'école primaire	Commune de Montescot
23	Aménagement d'une liaison structurante durable de l'entrée Nord-Ouest de Saint-Cyprien	CC Sud Roussillon
24	Aménagement du Centre Bourg de Latour-Bas-Elne	CC Sud Roussillon
25	Aménagement de l'avenue de perpignan à Alénya	CC Sud Roussillon
26	Aménagement de 2 discontinuités cyclables Corneilla-del-Vercol/Theza	CC Sud Roussillon
27	Aménagement d'une piste cyclable intercommunale Canal d'Elne pour connecter le village de Saint-Cyprien et le quartier portuaire	CC Sud Roussillon
28	Désimperméabilisation du quartier Sainte-Beuve II à Saint-Cyprien	CC Sud Roussillon
29	Aménagement d'un tiers-lieu au sein des caves Ecoiffier à Alénya	CC Sud Roussillon

<b>30</b>	Revégétalisation du parvis de Grand Stade, réorganisation et désimperméabilisation du parking création d'un vaste espace vert et de détente	Commune de Saint-Cyprien
<b>31</b>	Etude de définition sur la recomposition urbaine du quartier du Port de Saint Cyprien	Commune de Saint-Cyprien
<b>32</b>	Création d'une salle polyvalente, salle des fêtes	Commune de Saint-Cyprien
<b>33</b>	Aménagement d'une liaison village / plage	Commune de Saint-Cyprien
<b>34</b>	Remplacement et renforcement des toitures de grand stade pour l'installation de centrales photovoltaïques	Commune de Saint-Cyprien



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## **Fiche action n° 1 Projet d'aménagement de la Bergerie Cavaillé**

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n° 1	Renforcer la centralité, remobiliser les cœurs de village et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Orientation stratégique n° 2	Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié
Action n°1	Aménagement de la Bergerie Cavaillé
Maître d'ouvrage	Commune d'Alénya
Description de l'action (A)	Projet d'aménagement de « l'ancienne bergerie », aujourd'hui vacante, et de sa remobilisation pour une activité commerciale de proximité Création d'un pôle d'attractivité axé sur le commerce alimentaire afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville
Description de l'action (B)	L'objet de ce projet de rénovation de l'ancienne bergerie est de créer un pôle d'attractivité complémentaire des Caves Ecoiffier, plus axé sur le commerce alimentaire afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et participer à la mise en tourisme des lieux.  Le projet vise à créer par le développement d'un commerce alimentaire favorisant les circuits courts un pôle d'animation du PAEN communal (Périmètre de protection des zones agricoles et naturelles arrêté en octobre 2019) mettant en



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	valeur le terroir et rapprochant les producteurs des consommateurs.  Mots clefs : cœur de ville, cadre de vie, produits locaux, circuits courts, restauration, tourisme agroalimentaire, marché de plein air
Partenaires	La Région dans le cadre de l'appel à projet « AMI friches » L'EPF Occitanie (acquisition dans le cadre de la convention d'anticipation foncière conclue avec la commune) Les producteurs locaux Chambre d'agriculture Chambre commerce et industrie
Coût prévisionnel	Acquisition 350 000 € HT Travaux prévisionnels 750HT 000 € HT
Plan de financement	Subventions (Etat, Région, département) Loyers
Calendrier	Début 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Emplois à l'adresse, fréquentation



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action n° 2 Projet d'aménagement des caves Malavialle

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n° 1	Renforcer la centralité, remobiliser les cœurs de village et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°2	Aménagement des caves Malavialle
Maître d'ouvrage	Commune d'Alénya
Description de l'action (A)	Projet d'aménagement des « caves Malavialle », aujourd’hui vacantes, et de sa remobilisation pour accueillir un centre de formation professionnelle (école ETRE) et une activité commerciale de proximité (pôle d’attractivité axé sur le commerce alimentaire complémentaire de la Bergerie)
Partenaires	La Région AMI friches L'EPF Occitanie (acquisition dans le cadre de la convention d'anticipation foncière conclue avec la commune) L'Ecole de la Transition Écologique
Coût prévisionnel	Acquisition 250 000 € HT Travaux prévisionnels 750 000 € HT
Plan de financement	Subventions (Etat, Région, département) Communauté de Communes Loyers
Calendrier	Début 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	Nombre de jeunes participant aux formations et leur devenir
--	---



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

### **Fiche action n°3**

## **Projet d'aménagement d'une voie de desserte Nord Est / Commune d'Alénya**

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°1	Renforcer la centralité, remobiliser les coeurs de village et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°3	Aménagement d'une voie de desserte Nord Est
Maître d'ouvrage	Commune d'Alénya
Description de l'action	Créer un bouclage routier nord-est entre les routes départementales D11 et D22 et le chemin du Golf afin d'optimiser les chaînes de déplacements à l'échelle de la commune mais aussi vers les pôles extérieurs. Objectif : Sécuriser et soulager le centre-ville d'un flux routier de transit excessif (3 000 véhicules / jour) et permettre leur requalification en faveur des cyclistes et des piétons.
Partenaires	La Communauté de Communes Le Conseil Départemental L'Etat
Coût prévisionnel	Travaux prévisionnels 2 000 000 € HT
Plan de financement	Subventions (Etat, département) Communauté de Communes
Calendrier	2024



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse du nombre de véhicules circulant au sein du centre-bourg Augmentation part modale modes doux
-----------------------------------	--





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action n°4

### Projet d'aménagement de l'avenue de Perpignan sur la commune d'Alénya

CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n° 1	Renforcer la centralité, remobiliser les coeurs de village et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°4	Aménagement de l'avenue de Perpignan sur la commune d'Alénya
Maître d'ouvrage	Commune d'Alénya
Description de l'action	Réaménagement de l'Avenue de Perpignan. Objectifs : Sécuriser les flux en offrant une voie douce partagée pour les cyclistes et les piétons. Sécurisation des arrêts de bus avec leur mise en accessibilité par l'aménagement de quais. Valoriser l'entrée de ville et le patrimoine bâti. Améliorer l'accessibilité sur l'ensemble de l'axe.
Partenaires	La Communauté de Communes Le Conseil Départemental L'état L'agence de l'eau (réseaux)
Coût prévisionnel	Travaux prévisionnels 2 000 000 € HT
Indicateurs d'évaluation proposés	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action n° 5 Projet d'un Plan communal d'adaptation au changement climatique

CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n° 4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Orientation stratégique n°3	S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets
Action n°5	Plan communal d'adaptation au changement climatique
Maître d'ouvrage	Commune d'Alénya
Description de l'action (A)	<p>L'espace Catalan Transfrontalier est un territoire sensible et vulnérable aux impacts du changement climatique. Conscients de ces enjeux, le Département des Pyrénées-Orientales et la Diputacio de Girona ont décidé de mettre en place le projet de coopération transfrontalière ECTAdapt, dédié à la question de l'adaptation du territoire aux impacts attendus au changement climatique.</p> <p>Alénya, municipalité pionnière dans lutte pour le Développement Durable, a été retenue pour être l'une des quatre communes pilotes dans l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique avec Port Vendres, Tossa del Mar et Navata.</p> <p>La situation géographique de notre commune entre étang, Réart et Agouille de la Mar en fait un territoire particulièrement sensible à cette problématique.</p> <p>Notre plan communal a pour but de se préparer à ces impacts inévitables et de mettre en place des actions concrètes sur notre territoire.</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>Pour cela nous travaillons sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Protéger les populations et le territoire au risque inondation</li><li>• Adapter le cadre de vie aux fortes chaleurs et sécheresse,</li><li>• Améliorer la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau potable.</li></ul> <p>Chaque axe donne lieu à une liste d'actions (exemples) :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1 Crée un nouvel îlot de fraîcheur aux Cigalines (réalisé en 2021)</li><li>2 Entretien régulier et fréquent de l'écoulement des fossés</li><li>3 Rénovation en non imperméabilité des cours d'écoles (réalisé en 2021)</li><li>4 Végétalisation des espaces CRECHES et EHPAD</li><li>5 Étude sur les sources de pollution lors des inondations</li><li>6 Mener une réflexion sur les activités estivales du Centre de loisirs et de l'Espace</li><li>7 Valorisation du DICRIM</li><li>8 Sensibiliser les usagers à la consommation d'eau</li><li>9 Tournoi « 1 but = 1 arbre »</li></ol>
Partenaires	État Collectivités Agence de l'eau
Coût prévisionnel	Non encore défini
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Température de surface au sol Nombre de personnes exposées aux aléas inondation et submersion marine Consommation d'eau



## Fiche action n°6 Requalification du centre bourg

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les coeurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°6	Requalification du Centre bourg de la commune de Corneilla-del-Vercol
Maître d'ouvrage	Commune de Corneilla-del-Vercol
Description de l'action	<p>Projet qui s'intègre dans une logique de développement territorial. Ce projet s'inscrit sur une refonte de l'aménagement communal séquencé autour d'un linéaire cumulé de 2.5 km reliant d'est en ouest et du sud au nord la commune. Il s'inscrit dans une démarche qui vise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- A redéfinir la place de la voiture.</li><li>- A sécuriser les pourtours de la place de l'église Saint Christophe et de son parvis.(Fiche 8)</li><li>- Valoriser de manière fonctionnelle la place de la république et de salle polyvalente.(fiche 9)</li><li>- Renaturer la place du mail de l'Aspre (fiche action 7).</li></ul>
	Etat, Région , Communauté de communes
Coût prévisionnel	Pas de budget prévisionnel à ce jour.
Plan de financement	Pas de budget prévisionnel à ce jour
Calendrier	Calendrier prévisionnel qui sera établi courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Fiche action n° 7**  
**Renaturation du Mail de l'Aspre – commune de**  
**Corneilla-del-Vercol**

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°7	Travaux de renaturation mail de l'Aspre
Maître d'ouvrage	Commune de Corneilla-del-Vercol
Description de l'action	<p>Le mail de l'Aspre est un projet central de la politique de la ville mise en place par la nouvelle municipalité.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il vise à renaturer et ombrager la place du mail de l'Aspre. Offrir une large surface d'ombrage par la renaturation</li><li>- Travailler sur la mobilité</li><li>- Embellir le mail de l'Aspre en misant sur la singularité artistique</li><li>- Offrir aux habitants et visiteurs, des équipements publics de restauration permettant de consommer sur place tout en profitant du cadre unique</li><li>- Favoriser l'économie locale</li><li>- Créer du lien social</li></ul>
Partenaires	Etat, Région, Communauté de communes, bureau d'études
Coût prévisionnel	<p>4 lots : - Lot 1 travaux de VRD : 42 350 €</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lot 2 Réalisation structures métalliques : 104 307.64 €</li><li>- Lot 3 Aménagement paysager 13 630 €</li><li>- Lot 4 Eclairage : 16 730 €</li></ul> <p>Total : 177 017.64 euros</p>

Plan de financement	Etat DETR : 44 245.45 euros Région : 88 58. 82 euros Autofinancement : 44 263.37 euros
Calendrier	Début des travaux février 2022 Fin des travaux prévus : juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure du degré d'ombrage et de végétalisation à court et moyen terme (5 ans) Température de surface au sol



## Fiche action n° 8

### Sécurisation du pourtour de la place de l'église Saint-Christophe et de son parvis (Liaison douce vers la place du Mail de l'Aspre et la place de la République) Commune de Corneilla-del-Vercol

#### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°8	Sécurisation du pourtour de la place de l'Eglise
Maître d'ouvrage	Commune de Corneilla-del-Vercol
Description de l'action	Sécuriser les pourtours de la place de l'église Saint Christophe et de son parvis
Partenaires	Etat, Région, Département, Communauté de communes, bureau d'études Projet en voie de faisabilité. Contact en train d'être pris avec les différents propriétaires autour de l'église. Prochaine étape : Négociation avec propriétaire terrain jouxtant église
Coût prévisionnel	Pas de prévisionnel à ce jour
Plan de financement	Pas de prévisionnel
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Possibilité de faire Evaluation par questionnaire mobilités douces entre parvis église et mail de l'Aspre



**Fiche action n° 9**  
**Valorisation de la place de la république avec liaison**  
**vers le parvis de l'église**  
**Commune de Corneilla-del-Vercol**

**CRTE Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°9	Valorisation de la place de la république
Maître d'ouvrage	Commune de Corneilla-del-Vercol
Description de l'action	Valoriser de manière fonctionnelle la place de la république et de la salle polyvalente (fiche n° 10) Objectif de valoriser, relier et sécuriser la liaison de la place de la république et l'église Saint Christophe.
Partenaires	Etat, Région, Département, Communauté de communes, bureau d'études... Projet en discussion. Etudes de Faisabilité.
Coût prévisionnel	Pas de prévisionnel à ce jour
Plan de financement	Pas de prévisionnel
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Possibilité d'évaluation par questionnaire à la population Nombre de manifestations organisées en ces lieux



## Fiche action n° 10

### Aménagement Salle Polyvalente pluridisciplinaire avec liaison place de la république, parvis de l'église

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n° 10	Aménagement de la salle polyvalente
Maître d'ouvrage	Commune de Corneilla-del-Vercol
Description de l'action	La salle polyvalente (date de construction de 1992) nécessite un aménagement pour répondre à une demande pluridisciplinaire et un aménagement énergétique.
Partenaires	Etat , Région, Département, Communauté de communes, bureau d'études. Un dossier de demande de subvention a été transmis à la Région. Celle-ci demande de retravailler le projet pour le recentrer sur les économies d'énergie (solaire....) Nouvelle réflexion à l'étude
Coût prévisionnel	La première estimation s'élevait à 206 126 euros HT mais ne comprenait pas la partie énergétique.
Plan de financement	Financements qui seront demandés à la région au département et à l'Etat. Un autofinancement de 20 % souhaité au final.
Calendrier	Nouvelle étude janvier 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique



## Fiche action n° 11

### Etude photovoltaïque pour installations communales – Commune de Corneilla-del-Vercol

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°11	Etude photovoltaïque
Maître d'ouvrage	Commune de Corneilla-del-Vercol
Description de l'action	Etude photovoltaïque pour installations communales
Partenaires	Etat, Région
Coût prévisionnel	4 900 euros HT
Plan de financement	Etat (DETR) : 50 % Région : 30 % Autofinancement : 20 %
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

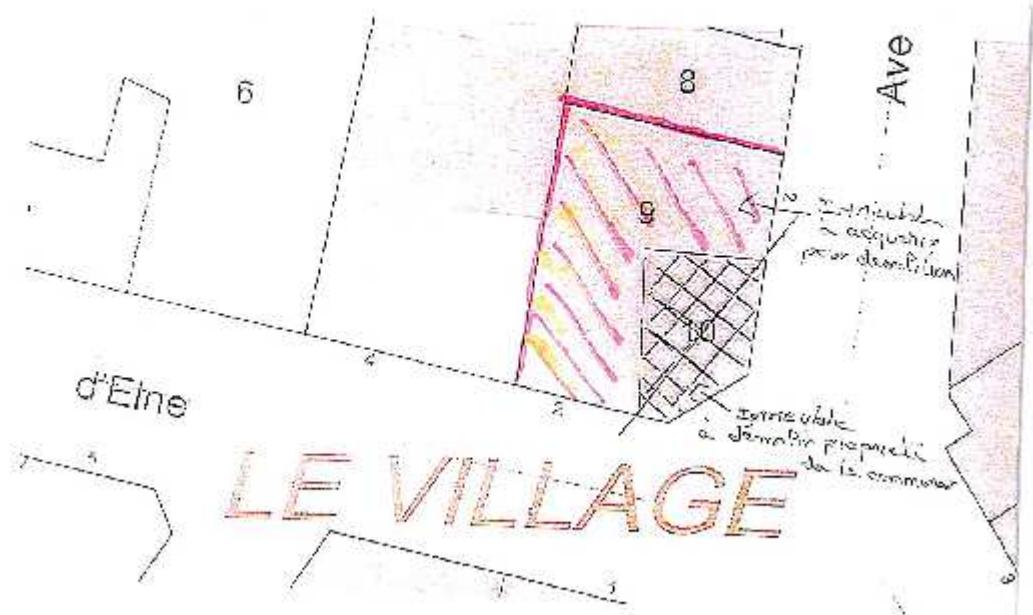


## Fiche action n° 12 - Crédit d'un espace public cœur de ville – Commune de Latour-Bas-Elne

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°12	Création d'un espace public cœur de ville
Maître d'ouvrage	Commune de Latour-Bas-Elne
Description de l'action	<p>Le réaménagement des espaces publics du cœur de Bourg est une des actions prioritaires de la Commune de Latour-Bas-Elne.</p> <p>Dans le cadre de cette reconquête du Centre Bourg la Commune a procédé à l'acquisition de deux maisons fortement dégradées (coût de l'acquisition 94.333 €) au droit du carrefour très routier de la rue du Centre – avenue d'Elne – avenue de Saint-Cyprien. La Commune souhaite d'une part sécuriser ce carrefour et pour ce faire procéder pour partie à la démolition de ces immeubles afin d'améliorer la visibilité et la giration des cars de ramassage scolaire et d'autre part réaliser un espace public « Cœur de Village » sur l'espace libéré (environ 100 m<sup>2</sup>).</p> <p>L'objectif est de ramener un îlot de végétation dans le centre ancien, désimperméabiliser le sol, végétaliser les murs périphériques, créer un lieu de rencontre convivial et attractif.</p> <p>Cet aménagement s'intègre totalement avec le projet de requalification de la traversée du Centre Bourg porté par la Communauté de Communes Sud</p>

	Roussillon qui permettra d'améliorer l'accès au Centre Bourg, de redonner la place aux piétons, l'apaiser au profit des modes doux.
Partenaires	La Communauté de Communes Sud Roussillon, l'Etat, la Région contrat, le Département
Coût prévisionnel	Acquisition : 94.333 € HT. Maîtrise d'œuvre, bureau d'études : 35.000 € HT, Démolition aménagement : 250.000 € HT.
Plan de financement	Subvention Etat, Région Autofinancement.
Calendrier	Fin 2021 : études géomètre, études de sol, amiante plomb avant démolition. 1 <sup>er</sup> semestre 2022 : dépôt permis de démolir et permis de construire. Fin 1 <sup>er</sup> semestre 2022 : Appel d'offres. Fin 2022 : lancement travaux. 1 <sup>er</sup> semestre 2023 : achèvement travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	Piétonisation, trafic routier, plan circulation, attractivité.



Cahier des charges pour étude réalisée par le GIEE



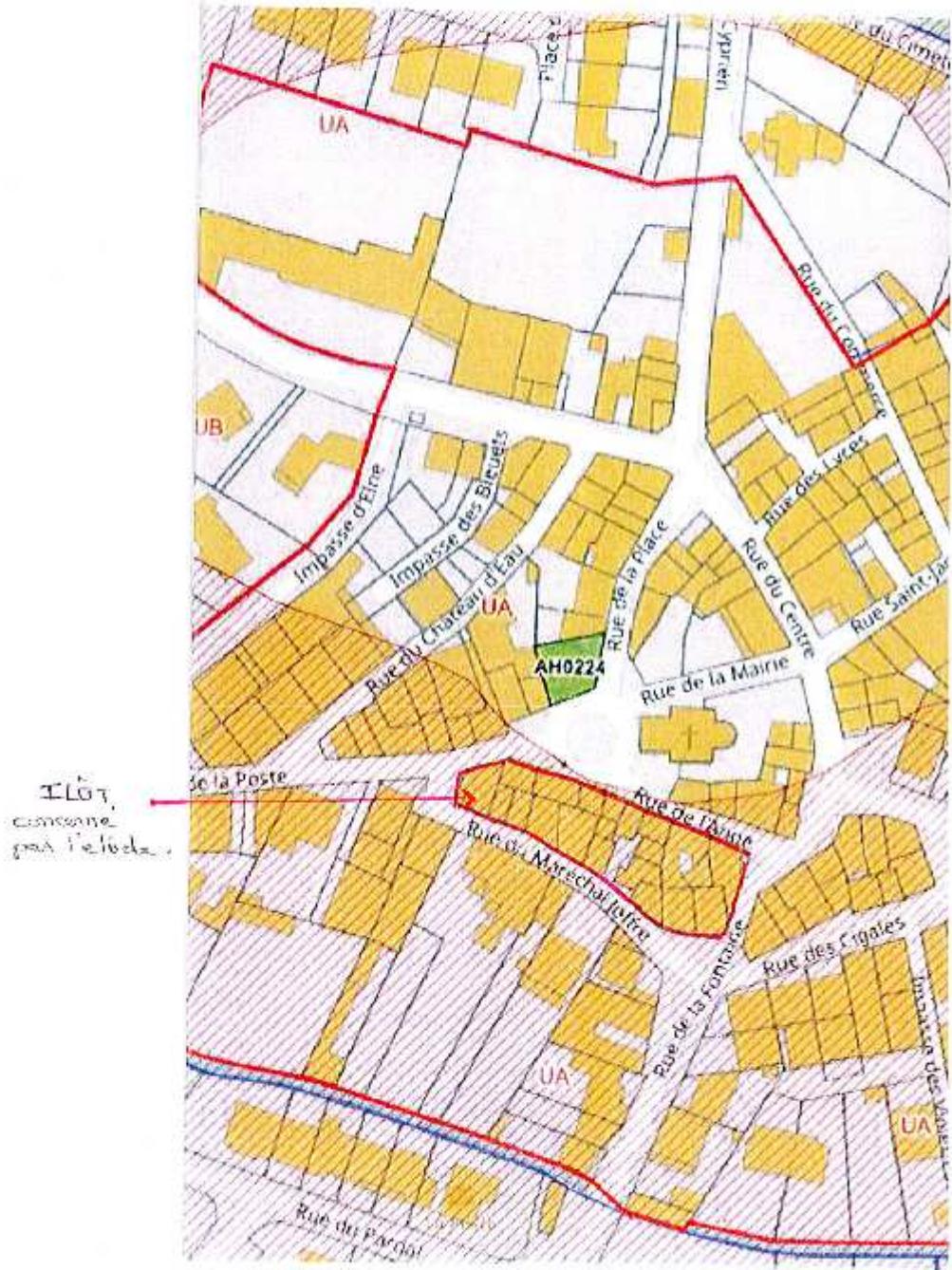


## Fiche action n° 13 - Etude urbaine programmatique et de faisabilité- Ilôt centre ancien Commune de Latour-Bas-Elne

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°13	Etude urbaine programmatique et de faisabilité- Ilôt centre ancien
Maître d'ouvrage	Commune de Latour-Bas-Elne
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique pour la redynamisation de son Centre Bourg, la Commune de Latour-Bas-Elne a signé en 2021 une convention pré-opérationnelle Centre Ancien avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, et souhaite réaliser un partenariat avec l'EPF une étude urbaine programmatique et de faisabilité à l'échelle du périmètre du Centre Ancien.</p> <p>Cette étude a pour objectif, outre le diagnostic du Centre Bourg de définir un projet d'ensemble et d'élaborer des propositions d'intervention sur les sites les plus stratégiques.</p> <p>La Commune a défini comme périmètre prioritaire pour cette étude l'ilot situé entre la rue de l'Ange et la rue Maréchal Joffre avec un accès sur la place centrale de l'église.</p> <p>La Commune maîtrise déjà une partie du foncier sur cet îlot (emprise au sol environ 1317 m<sup>2</sup>).</p> <p>Cette étude a pour objectif de mobiliser des acteurs privés et publics de l'habitat pour agir sur le parc existant : résorption des logements vacants, de l'habitat insalubre, de la précarité énergétique,</p>

	<p>réhabilitation et rénovation, création de logements type F2 et F3.</p> <p>Créer des logements sans avoir recours à l'artificialisation des sols.</p> <p>Permettre aux familles et/ou aux jeunes de pouvoir avoir accès au logement locatif et donc maintenir la population en place et développer le potentiel d'usagers pour les commerces.</p>
Partenaires	L'EPF Occitanie qui cofinance l'étude, la Communauté de Communes Sud Roussillon, l'Etat ANAH, le Département CAUE, l'AURCA, Enedis qui réalise à la demande de la Commune une étude sur la précarité énergétique sur le Centre Ancien, les bailleurs sociaux, la Région
Coût prévisionnel	Etude Enedis : 1.300 € HT. Etude urbaine coût estimé : 30.000 € HT.
Plan de financement	Etude cofinancée par l'EPF Occitanie, subvention, autofinancement.
Calendrier	Année 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Part de la vacance structurelle dans le parc de logement. Prix médian en zone UA. Diversité de la typologie des logements. Valoriser le patrimoine communal.





## Fiche action n° 14 - Réhabiliter l'Ilôt autour de la Place de la République et de la «Cellera» Commune de Latour-Bas-Elne

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°14	Réhabiliter l'Ilôt autour de la Place de la République et de la « Cellera »
Maître d'ouvrage	Commune de Latour-Bas-Elne
Description de l'action	<p>Le Centre Bourg de la Commune de Latour-Bas-Elne s'inscrit sur un site en promontoire et se structure autour d'une Cellera au cœur de laquelle la place de la République, le parvis de l'église et son jardin sont des espaces publics à requalifier (emprise au sol environ 2300 m<sup>2</sup>).</p> <p>Ce projet s'imbrique dans la requalification de la traversée du village portée par la Communauté de Communes Sud Roussillon et répond à trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réinvestir cet espace public afin que le Centre Bourg soit « dynamisé » et non plus « traversé ». En faire un lieu de convivialité, de qualité de vie pour les habitants,</li><li>- Conforter l'offre de salles associatives et culturelles, se positionner sur le volet économique, immobilier tertiaire de type restaurant, artisanat, offres d'hébergement en rapport avec la politique de développement touristique de la Communauté de Communes Sud Roussillon,</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des maisons constituant la Cellera dont la Commune maîtrise le foncier et les abords, créer un espace convivial autour de cette place permettant l'accueil de manifestations culturelles artistiques ou commerces de produits locaux, réaliser des aménagements paysagers économiques en eau, rationnaliser le stationnement.</li> </ul>
Partenaires	Communauté de Communes Sud Roussillon, Etat, ANAH, EPF, AURCA, CAUE, Région, Département, chambres consulaires.
Coût prévisionnel	700.000 € HT – 900.000 € HT.
Plan de financement	Subvention (Etat, Région, Département, fonds Européen), fond de concours, acteurs privés publics, commerce artisanat, emprunts, autofinancement.
Calendrier	<p>Le projet d'aménagement de cet îlot se fera en plusieurs tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une première tranche concernant les études fin 2022,</li> <li>- Les tranches de réalisation des travaux pourraient démarrer fin 2024 et courir sur 3 ans.</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'animations créées par an, nombre de m <sup>2</sup> aménagés et occupés par des commerçants et/ou artisans.





## Fiche action n° 15 - Crédation de jardins familiaux Commune de Latour-Bas-Elne

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°15	Création de jardins familiaux
Maître d'ouvrage	Commune de Latour-Bas-Elne
Description de l'action	<p>Afin de répondre à une demande de la population, demande accentuée depuis la crise sanitaire et sociale, la Commune souhaite réaliser des jardins familiaux. L'objectif de ce projet est de permettre à un plus grand nombre de se nourrir en respectant les circuits courts, d'améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation, et de profiter d'un lieu de détente et de convivialité.</p> <p>Projet : acquisition d'une parcelle supplémentaire jouxtant une parcelle propriété de la Commune en zone agricole pour atteindre une superficie totale de 11 846 m<sup>2</sup>. Possibilité de créer environ 40 parcelles de 200 m<sup>2</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Equipement de la parcelle :<ul style="list-style-type: none"><li>- Cabanon pour le rangement du matériel, un récupérateur d'eau, un composteur,</li><li>- Plantation de haies pour séparer les parcelles,</li><li>- Plantation d'arbres pour délimiter l'emprise totale de parcelles,</li><li>- L'alimentation en eau des jardins pourra se faire après étude technique par un forage et</li></ul></li></ul>

	<p>l'installation d'une pompe alimentée par panneaux photovoltaïques remplissant des réservoirs dédiés à cet effet.</p> <p>➤ Equipement collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un parking situé de l'autre côté de la route permettra le stationnement des véhicules.</li> <li>Présence d'un sanitaire autonome situé également de l'autre côté de la route sur l'aire de repos cyclistes.</li> </ul>
Partenaires	La Communauté de Communes Sud Roussillon, la Région, le Département, l'Etat, la Fédération Nationale des jardins familiaux et collectifs.
Coût prévisionnel	Acquisition parcelles + travaux : coût estimé à 170.000 €. HT
Plan de financement	Subvention, autofinancement.
Calendrier	2023 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de jardins cultivés.





## Fiche action n° 16 - Création d'Aires de repos Cyclistes

### Commune de Latour-Bas-Elne

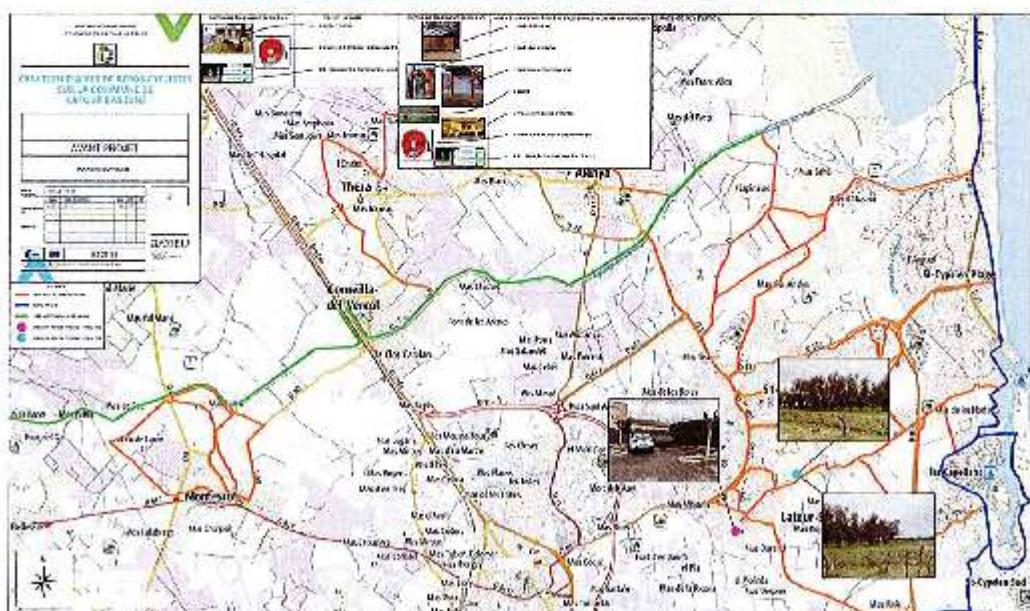
**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°2	Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié
Orientation stratégique n°3	S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets
Action n°16	Création d'Aires de repos Cyclistes
Maître d'ouvrage	Commune de Latour-Bas-Elne
Description de l'action	<p>La création d'aires de repos cyclistes vise à favoriser l'utilisation des multiples itinéraires cyclables intercommunaux existants ou en cours de réalisation et favorise le maillage territorial.</p> <p>Par cette volonté de s'équiper d'une offre d'accueil cyclotouriste la Commune souhaite inciter plus d'usagers à utiliser les modes doux pour leurs déplacements et offrir une véritable alternative aux déplacements motorisés.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans un schéma directeur des mobilités douces en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Sud Roussillon.</p> <p>Il permettra notamment de favoriser le cyclotourisme entre l'arrière-pays et le littoral, mais également de desservir des pôles générateurs de déplacement : écoles primaire, collèges, stades, campings, riverains du cœur de ville vers le littoral.</p> <p>2 aménagements sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 à proximité de la Mairie comprenant un parking à vélos et borne de recharge électrique fonctionnant à l'énergie solaire, un gonfleur</li></ul>

	<p>électrique, cinq signalisations d'informations locales, le revêtement de sol prévu en stabilisé sur une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>.</p> <p>- 1 au droit du complexe sportif comprenant un panneau d'information, un abri vélos avec arceaux intégrés de 8 m<sup>2</sup>, un sanitaire autonome, deux tables pique-nique, quatre bancs, un gonfleur électrique, cinq signalisations d'informations locales, le revêtement de sol prévu en stabilisé sur une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>.</p>
Partenaires	Communauté de Communes Sud Roussillon, Département appel à projet cyclotourisme, Etat plan relance.
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : total 84.000 € HT - Honoraires études : 8.000 € HT, - Chaussée, terrassement préparation, génie civil : 27.000 € HT, - Equipements : 49.000 € HT.
Plan de financement	Subvention, autofinancement.
Calendrier	Dépôt de l'appel à projet : 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 Réalisation 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Comptages réalisés annuellement pour évaluer la fréquentation des sites, enquêtes de satisfaction auprès des usagers.

## 2. PLANS DE SITUATION

### 2.1. Plan de localisation du projet dans le schéma cyclable



### 2.2. Présentation du schéma cyclable dans lequel s'inscrit le projet



Mémoire explicatif  
Commune de Latour-Bas-Elne  
Création d'aires de repos cyclistes sur la commune de Latour-Bas-Elne  
BZ 09762 CEA / CFE

**GAXIEU**  
GAXIEU.FR



## Fiche action n° 17 - Développement d'une plaine sportive et de santé Commune de Latour-Bas-Elne

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°2	Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié
Action n°17	Développement d'une plaine sportive et de santé
Maître d'ouvrage	Commune de Latour-Bas-Elne
Description de l'action	<p>La Commune souhaite favoriser l'accès aux loisirs et aux sports pour l'ensemble de la population en créant un lieu de vie sociale accessible à tous, en tout temps. Cet espace sports et loisirs doit venir en complément des équipements sportifs existants (3 cours de Tennis, 1 city-sport, 2 terrains de grand jeux, 1 terrain de pétanque) à proximité du groupe scolaire et de l'aire de vélos prévue.</p> <p>Les liaisons douces existantes ou en cours de réalisation permettent la sécurisation des accès, des publics à destination de cet espace.</p> <p>Cet espace pourrait s'adresser à la fois aux habitants du village mais aussi à un public communautaire et/ou touristique.</p> <p>Il est donc prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'aménagement d'un terrain de loisirs éclairé d'environ 4000 m<sup>2</sup>,</li><li>- Un parcours de santé (10 agrès),</li><li>- La création d'un paddle,</li><li>- Module de jeux destinés aux enfants de 2 à 12 ans,</li><li>- Table pique-nique – mobilier urbain,</li><li>- Un pump-park d'environ 800 m<sup>2</sup>.</li></ul>
Partenaires	Communauté de Communes Sud Roussillon, Fédération sportives, DRD JSCS, Région,

	Département, Etat.
Coût prévisionnel	Acquisition terrain : total 20.000 € HT Travaux + équipement : 317.000 € HT.
Plan de financement	Subventions Autofinancement.
Calendrier	2024 – 2025.
Indicateurs d'évaluation proposés	Enquête d'impact et de fréquentation auprès de la population.





## Fiche action n° 18 - Rénovation énergétique de la salle polyvalente «Salle Sud Roussillon» Commune de Latour-Bas-Elne

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°18	Rénovation énergétique de la salle polyvalente « Salle Sud Roussillon »
Maître d'ouvrage	Commune de Latour-Bas-Elne
Description de l'action	<p>La Commune de Latour-Bas-Elne a missionné l'entreprise CTCE Languedoc-Roussillon pour une étude d'ingénierie dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux.</p> <p>Au vue du diagnostic énergétique la Commune a établi une programmation des travaux et a priorisé la rénovation énergétique de la salle polyvalente « Salle Sud Roussillon ». Ce bâtiment occupé par la plupart des associations de la Commune et particulièrement énergivore.</p> <p>Le programme global de cette rénovation sera réalisé en plusieurs tranches.</p> <p>1. Equipements techniques : remplacement de la PAC non fonctionnelle par une PAC air/eau réversible de même puissance. Vérification contrôle et révision de la régulation de base. Mise en œuvre d'un bouton de marche forcée pour chaque centrale de traitement d'air, avec temporisation. Installation d'un registre motorisé sur chaque centrale avec sonde de qualité d'air. Remplacement des luminaires existants par des luminaires de technologie LED.</p> <p>2. Enveloppe du bâtiment :</p>

	<p>remplacement des vitrages existants par des menuiseries ALU 4/16/4 – Vw : 1,60 w/m<sup>2</sup> k.</p> <p>Mise en œuvre de protection solaire extérieure de type Soreen enroulable opaque de couleur claire sur les menuiseries façades Est.</p> <p>3. Confort acoustique: part centrale mise en œuvre d'un variateur de débit maximal (3 unités). Mise en œuvre d'un silencieux sur le réseau de soufflage. Modification des grilles de soufflage et mise en œuvre de diffuseurs spécifiques.</p> <p>Le gain énergétique attendu est de 56 % par an, le gain carbone (kg CO<sub>2</sub>/ an) est de 1206, le gain financier/an est d'environ 4403 €.</p>
Partenaires	Etat, Région
Coût prévisionnel	Equipements techniques : 49.200 € HT, Enveloppe du bâtiment : 127.800 € HT, Confort acoustique : 8.000 € HT, Total 185.000 € HT.
Plan de financement	Subvention, autofinancement.
Calendrier	Fin 2022 – 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau annuel des consommations d'énergie, factures énergétiques, qualitatif niveau de satisfaction des usagers.



## Fiche action n° 19 - Crédit d'Ilots de fraîcheur sur les espaces publics Commune de Latour-Bas-Elne

CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°19	Crédit d'Ilots de fraîcheur sur les espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Latour-Bas-Elne
Description de l'action	<p>En s'engageant dans une politique de renaturation des espaces urbains la Commune souhaite contribuer à l'action en faveur de la transition écologique. Les espaces et places publics sont encore principalement goudronnés et imperméables et contribuent à l'effet d'ilot de chaleur.</p> <p>Les espaces publics tels qu'agencés à ce jour ne jouent pas leurs rôles d'attractivité et de convivialité. La Commune souhaite engager un programme annuel de renaturation des espaces publics : création d'espaces plus naturel, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, créer des espaces « refuges » pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur.</p> <p>Dans un premier temps 3 secteurs ont été priorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 la place de la rue Salsorra,</li><li>- 2 la place de l'avenue Jordi Barre,</li><li>- 3 la place de la rue Arnaud de la Tour.</li></ul> <p>Les places 1 et 3 se situent près du groupe scolaire et de la plaine de jeux dans des lotissements regroupant des familles avec de jeunes enfants.</p> <p>La place 2 est située dans un lotissement où la présence d'enfants est importante.</p>

	<p>Ce type de lieu « nature » accessible à tous est une demande forte de la population.</p> <p>L'aménagement s'articulera principalement sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le sol : meilleure gestion de l'eau de pluie, être clair pour éviter d'emmagasiner la chaleur, privilégier des matériaux naturels et moins polluants, zones perméables.</li> <li>- Surfaces végétalisées augmentées : plantations d'arbres, murs végétalisés ; les essences choisies seront des végétaux plus résistants au changement climatique.</li> <li>- Le mobilier sera adapté aux besoins exprimés par les enfants et les adultes pour permettre un partage de l'espace et des activités diverses en extérieur, jeux.</li> </ul> <p>L'objectif étant de créer des lieux de cohésion urbaine, d'améliorer le cadre de vie et de favoriser la biodiversité et de produire des îlots de fraîcheur.</p>
Partenaires	Communauté de Communes Sud Roussillon, Département, Région, Aurca, Ademe, Agence de l'Eau, milieu associatif.
Coût prévisionnel	Le coût est estimé entre 100.000 € et 150.000 € HT par site.
Plan de financement	Appel à projet, subvention, autofinancement emprunt.
Calendrier	Le projet s'échelonnera sur 3 années : 2023 – 2024 - 2025.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des usagers,</li> <li>- Taux de fréquentation,</li> <li>- Réalisation de repas de quartier et/ou animations locales.</li> </ul>







## Fiche action n° 20 - Rénovation thermique des bâtiments communaux Commune de Montescot

CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°20	Rénovation thermique des bâtiments communaux
Maître d'ouvrage	Commune de Montescot
Description de l'action	<p>La commune de Montescot a souhaité s'engager dans une démarche d'économie d'énergie.</p> <p>Le 26 novembre 2018, elle a conclu une convention avec le SYDEEL66 afin de bénéficier de conseils en énergie.</p> <p>Le syndicat a réalisé une étude sur l'ensemble des bâtiments communaux.</p> <p>Par délibération en date du 24 février 2020, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux qui consistent essentiellement en la réalisation de travaux d'isolation et de remplacement des ouvrants, ils ont été estimés à 148 791 euros H.T.</p>
Partenaires	Par décision en date du 11/12/2020, la Région s'engage à verser une subvention de 44 637 €
Coût prévisionnel	Les dépenses d'investissement prévues ont été estimées à 148 791 € HT les principaux postes concernent des travaux d'isolation des murs et plafonds, remplacement d'ouvrants
Plan de financement	Financement Région au titre de la vitalité des territoires pour un montant de 44 637 €. Reste à financer 104 154 €.
Calendrier	<p>La Commune a sollicité une aide financière auprès du Département – en attente de réponse</p> <p>La Commune va solliciter une aide supplémentaire au titre de la DETR 2022, le montant de cette aide déterminera la date de</p>

	début des travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation annuelle énergétique



**Fiche action n° 21 - Etude d'autoconsommation  
collective installations photovoltaïques sur les  
bâtiments communaux  
Commune de Montescot**

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°21	Etude d'autoconsommation collective installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux
Maître d'ouvrage	Commune de Montescot
Description de l'action	La commune de Montescot souhaite engager une étude d'opportunité d'un scénario d'autoconsommation collective dans une démarche d'économie d'énergie.
Partenaires	Région Occitanie - appel à projet « photovoltaïque en autoconsommation ». Le dossier sera déposé en fin d'année 2021.
Coût prévisionnel	Les frais de l'étude ont été estimés à 6 100 € HT.
Plan de financement	Demande de financement à la Région à hauteur de 3 050 €. La part restante sera autofinancée par la commune.
Calendrier	La Commune va solliciter une aide au titre de cet appel à projet le montant de cette aide déterminera la date de début des travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation annuelle énergétique



## Fiche action 22 - projet de travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école primaire Commune de Montescot

CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°22	Désimperméabilisation de la cour de l'école primaire
Maître d'ouvrage	Mairie de Montescot
Description de l'action	La commune de Montescot souhaite engager des travaux pour désimperméabiliser la totalité de la surface de la cour de son école primaire.
Partenaires	ADEME - appel à projet « désimperméabiliser et végétaliser les cours écoles, collèges, lycées et université ». Le dossier sera déposé en fin d'année 2021.
Coût prévisionnel	Le coût des travaux est en cours de chiffrage.
Plan de financement	Le plan de financement dépendra du chiffrage des travaux
Calendrier	La Commune va solliciter une aide au titre de cet appel à projet le montant de cette aide déterminera la date de début des travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	Infiltrabilité du sol



## Fiche action n° 23 - Projet d'aménagement d'une liaison structurante durable de l'entrée Nord-Ouest de Saint-Cyprien

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°3	S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets
Action n°23	Projet d'aménagement d'une liaison structurante durable de l'entrée Nord-Ouest de Saint-Cyprien
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Roussillon
Description de l'action	Réalisation d'une voie de contournement Nord-Ouest de Saint-Cyprien permettant un accès aux Zones d'Activités Economiques du village de Saint-Cyprien sans avoir à traverser ni la partie urbanisée de Saint-Cyprien ni certains lotissements de Latour-Bas-Elne. Cette voie de desserte débute aux Massardes II pour rejoindre le rond-point au carrefour des rues Courteline et Voie du Moulin sur environ 1.5 km. De ce projet d'aménagement a découlé l'opportunité de réaliser en parallèle une voie destinée aux modes doux mais aussi d'étendre cette voie douce, au sud jusqu'à l'aménagement de sentiers réalisés en 2018 sur la voie du Moulin à Latour-Bas-Elne, au nord de faire débuter cette liaison à Alénya au croisement de la Voie verte de l'Agouille de la Mar (Véloroute départementale) avec la RD22. Ces extensions pourront permettre de rejoindre les Massardes II mais aussi l'entrée de ville de Saint-Cyprien village et ainsi offrir dans le cadre de cet aménagement une liaison

	modes actifs de 3 500 ml connectant Alénya à St Cyprien mais aussi à Latour-Bas-Elne via la voie de contournement.
Partenaires	L'Etat La Région Occitanie Le Département des PO Les communes d'Alénya, Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne
Coût prévisionnel	Travaux voie douce 1 186 442.50€ Travaux routiers 1 460 833.33€ Etudes 116 057.50€
Plan de financement	L'Etat 488 213€ (obtenus) La Région : 240 000€ Le Département : 145 076 € Autofinancement : 1 890 044 €
Calendrier	Etude de faisabilité 2019 Etudes réglementaires et avant-projet 2020-2021 PRO DCE Début 2022 Travaux 2022-2024 Achèvement des travaux fin 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Comptages des modes doux Enquête de trafic après travaux Enquêtes de satisfaction



## Fiche action n° 24 - Projet d'aménagement du Centre Bourg de Latour-Bas-Elne

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Orientation stratégique n°3	S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets
Action n°24	Projet d'aménagement du Centre Bourg de Latour-Bas-Elne
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Sud Roussillon
Maître d'ouvrage	SYDEEL 66
Description de l'action	<p>Aménagement du centre-ville de Latour-Bas-Elne comprenant une mise en valeur de l'entrée de ville côté Elne, une création de zones réservées aux modes doux (voie douce, zone partagée), modification des sens de circulation dans le but d'apaiser le cœur de ville en diminuant les flux de transit.</p> <p>Le projet intègre également la désimperméabilisation des sols et la renaturation : l'emprise travaux représente 7 670 m<sup>2</sup> et draine plus de 23 000 m<sup>2</sup> de surface active.</p> <p>L'ensemble de ces travaux doit revitaliser le cœur de la commune d'un point de vue économique et social tout en préservant l'environnement et en améliorant la gestion du pluvial.</p> <p>Ces travaux s'étendront sur une longueur de 700 ml environ.</p>
Partenaires	L'Etat La Région Occitanie

	Le Département des PO La commune Le Sydeel 66 L'Agence de l'Eau
Coût prévisionnel	Voirie (chaussée + piste cyclable) 928 032.44€ Réseaux 855 620€ Espaces verts et mobiliers urbains 86 940€ Autres 93 529.62€ Total : 1 964 122 € HT
Plan de financement	Région : 240 000€ L'Etat (DETR) : 240 000€ L'Agence de l'Eau : 504 000 € Le Département : 72 000 Autofinancement : 908 122 €
Calendrier	Etude d'avant-projet et de projet DCE fin 2021-mi 2022 Démarrage des travaux 2ème semestre 2022 Achèvement des travaux fin 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Comptages des modes doux Relevés de vitesse Nombre de commerce en centre-ville Enquête de satisfaction Infiltrabilité et température du sol



## Fiche action n° 25 - Projet d'aménagement de l'avenue de perpignan à Alénya

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Orientation stratégique n°2	Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire a un tourisme durable et diversifie
Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°25	Aménagement de l'avenue de perpignan à Alénya
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Roussillon
Maître d'ouvrage	SYDEEL 66
Description de l'action	Cette voie de 600 m de long sera réaménagée en totalité aussi bien au niveau des réseaux humides, qu'au niveau des réseaux secs mais également sur l'ensemble de sa surface. L'avenue sera entrecoupée par des chicanes ou des écluses afin de de rompre la linéarité de l'axe de la voie dans le but d'abaisser les vitesses des usagers. Elle sera comme aujourd'hui limitée à 30 km/h. Ceci permettra de sécuriser les déplacements des piétons, les sorties de véhicules des habitations, de réduire la gêne sonore occasionnée, et d'inciter à la pratique d'un mode actif. Une voie douce sera créée tout le long de l'aménagement. le projet intègre également la désimperméabilisation des sols et de la renaturation : l'emprise travaux représente 5 000 m <sup>2</sup> et draine plus de 18 000 m <sup>2</sup> de surface active

	Ce projet a donc pour intérêt d'augmenter la fréquentation touristique et les retombées économiques pour les commerces et services de la commune, de valoriser le patrimoine naturel et culturel local et de renforcer ainsi l'attractivité du territoire, d'améliorer le cadre de vie des usagers et la pratique du vélo pour tous, d'améliorer la gestion pluviale et de mutualiser les moyens et les ressources financières afin de capitaliser sur un projet à forte valeur ajoutée pour le tourisme, la mobilité douce et l'environnement.
Partenaires	L'Etat La Région Le Département des PO La commune Le Sydeel66 L'Agence de l'Eau
Coût prévisionnel	Voirie (chaussée + piste cyclable) 755 567€ Réseaux Humides 660 000€ Réseaux secs (Eclairage Public basse tension télécommunications) 340 000€ Total : 1 755 567 €
Plan de financement	DETR 174 520€ REGION 120 000€ Agence de l'eau : 504 000 € HT Le Département : 72 000 € HT La Commune : 440 000€ Autofinancement : 445 047€
Calendrier	Etude de faisabilité 2020 Etude d'avant-projet et de projet 2021 Travaux réseaux humides avril 2022 Travaux réseaux secs et voirie septembre octobre 2022 Achèvement des travaux courant 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Comptages des modes doux Relevés de vitesse Infiltrabilité et température du sol



## Fiche action n° 26 - Projet d'aménagement de 2 discontinuités cyclables Corneilla-del-Vercol/Theza

CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°3	S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets
Orientation stratégique n°2	Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié
Action n°26	Projet d'aménagement de 2 discontinuités cyclables - Corneilla-del-Vercol/Theza
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Roussillon
Description de l'action	<p>Le projet présenté dans le dossier permettra de supprimer / aménager deux discontinuités linéaires dans l'optique de :</p> <p><b>1. Traiter la discontinuité linéaire entre la piste cyclable reliant le pôle équipementiel ludico-sportif de Théza (site du Pumptrack) à la voie verte de l'Agouille de la Mar.</b> L'aménagement de ce tronçon doit répondre à deux exigences que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le traitement du revêtement dans une optique d'optimisation de la pratique « mobilité active » entre deux secteurs dédiés (type voie verte);</li><li>• Le franchissement d'un carrefour complexe au droit de la RD80 (Route de Corneilla) présentant un point noir de sécurité routière (près de 500 VJ hors saison) (type piste</li></ul>

	<p>cyclable).</p> <p><b>2. Traiter la discontinuité linéaire entre la piste cyclable connectant la RD80 (Route de Corneilla) à Théza et la centralité fonctionnelle du pôle de Corneilla del Vercol (mail de l'Aspre / zone commerciale). Ce tronçon se structurera autour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la création d'une piste cyclable dédiée jusqu'au rond-point de l'Aspre (500m) ;</li> <li>• d'une adaptation des 65 premiers mètres de l'Allée Paul Claudel dans l'optique d'une homogénéisation du gabarit de voie dédiée aux mobilités actives sur l'ensemble de cet axe.</li> </ul> <p><b>L'aménagement de cette discontinuité doit permettre une optimisation des connexions douces entre les deux centralités villageoises de Corneilla del Vercol et de Théza, notamment dans la perspective de l'étude de la requalification globale de l'espace central de Corneilla del Vercol compris entre l'Allée Paul Claudel et la Rue du Tonkin, structurée autour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une refonte des déplacements sur ces espaces centraux en redéfinissant la place de la voiture ;</li> <li>- D'une renaturation globale de ces espaces centraux en optimisant leur dimension « espace public » et en ombrageant le Mail de l'Aspre ;</li> <li>- D'une sécurisation des pourtours de l'église Saint Christophe et de la définition d'un parvis praticable ;</li> <li>- D'une valorisation fonctionnelle de la place de la République complémentairement à la rénovation de la salle polyvalente.</li> </ul> <p>(cf. fiches action 6 à 9)</p>
Partenaires	L'Etat La Région Occitanie Le Départemental des PO

	Les communes de Corneilla et Théza Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart
Coût prévisionnel	Travaux 434 691€ Matériels et équipements 161 079€ Etudes 67 250€ Acquisitions foncières 42 000€ Autres dépenses 66 744€
Plan de financement	L'Etat 308 705.60 € (obtenus) La Région 120 000€ (acquis) Le Département : 154 353 € Autofinancement : 188 706€
Calendrier	Etude d'avant-projet et de projet fin 2021- début 2022 Travaux 2022-2023 Achèvement des travaux fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Comptages des modes doux Enquête auprès de la population Fréquentation touristique



# Fiche action n° 27 - Projet d'aménagement d'une piste cyclable intercommunale suivant le tracé du Canal d'Elne pour connecter le village de Saint-Cyprien et le quartier portuaire

## CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°2	Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié
Orientation stratégique n° 3	S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets
Action n°27	Aménagement d'une piste cyclable intercommunale suivant le tracé du Canal d'Elne pour connecter le village de Saint-Cyprien et le quartier portuaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Roussillon
Description de l'action	Connexion « village / port » de 4 415 mètres linéaires dédiée aux modes doux présentant près de 80% d'emprise indépendante en site propre (3 520 mètres linéaires). L'axe cible ayant pour objectif de connecter la place de la République (centralité génératrice de trafic) au quai Arthur Rimbaud (EV8 – aménagement cyclable existant), vise à garantir sur l'ensemble du tracé, un haut niveau de service à tous les usagers en saison et hors saison (habitants, touristes / excursionnistes). Il représente l'axe central sur la commune de Saint Cyprien permettant de capter un important flux associé tant

	<p>à la mise en relation du village et de la station (notamment en période estivale), qu'aux pratiques des divers équipements situés à proximité du tracé (250m autour de l'axe).</p> <p>Un impact important est dès lors attendu sur la diminution des flux véhicules liée à une importante fréquentation quotidienne du tracé.</p> <p>Il sera exclusivement réservé à la circulation des véhicules non motorisés à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des piétons et éventuellement des cavaliers sur des portions spécifiques identifiées au plan équestre élaboré en 2012 (notamment une portion du Canal d'Elne et la contre allée de la RD81)</p>
Partenaires	<p>L'Etat            La Région Occitanie            Le Département des PO            La commune Saint-Cyprien</p>
Coût prévisionnel	<p>Frais d' AMO 80 000 €            Frais de maîtrise d'œuvre 300 000€            Frais de travaux préparatoires 116 000 €            Frais d'aménagements 3 324 000€            Total : 3 820 000</p>
Plan de financement	<p>L'Etat 1 528 000€            La Région 240 000€            Le Département : 76 400€            Autofinancement : 1 975 600€</p>
Calendrier	<p>Etudes d'avant-projet fin 2021            PRO DCE 2022            Travaux 2023-2024            Achèvement des travaux fin 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Comptages des modes doux            Enquêtes de satisfaction</p>



## Fiche action n° 28 - Désimperméabilisation du quartier Sainte-Beuve II à Saint-Cyprien

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°	Désimperméabilisation quartier Sainte-Beuve II à Saint-Cyprien
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Sud Roussillon
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Cyprien
Description de l'action	Dans le cadre du renouvellement des réseaux humides et des voiries le projet vise à intégrer la désimperméabilisation des sols : l'emprise travaux représente 24 827 m <sup>2</sup> et draine plus de 44 000 m <sup>2</sup> de surface active. Cela aura une influence directe sur la gestion pluviale intégrée (risque inondation). Le projet prévoit de la renaturation du milieu urbain afin d'abaisser les températures (point chaud) par absorption des points de verdure.
Partenaires	Etat (agence de l'eau) Département 66 A cette date le projet est en discussion. Il sera intégré au contrat de territoire à conclure avec l'agence de l'eau et le CD66. Le Marché de MOE est lancé par la commune et co-financé par la communauté de communes dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.
Coût prévisionnel	5 450 000€ HT
Plan de financement	- 4 042 000 € HT Commune et Intercommunalité - 1 232 000 € HT Agence de l'eau - 176 000 € HT Conseil Départemental 66
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>- 01/22 MOE</li><li>- 01/22 G2PRO/AMIANTE /ITV/huissier</li><li>- 06/22 Marché de travaux</li><li>- 09/22 Travaux</li><li>- 12/23 Achèvement</li></ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Infiltrabilité et température du sol</li></ul>



## Fiche action n° 29 - Projet d'aménagement d'un tiers-lieu au sein des caves Ecoiffier à Alénya

### CRTE CC Sud Roussillon

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°29	Aménagement d'un tiers-lieu au sein des caves Ecoiffier à Alénya
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Roussillon
Description de l'action	Au sein des Caves Ecoiffier, « emblème » territorial, ce projet tend à compléter la diversité fonctionnelle du bâtiment et de son rayonnement territorial (villageois et communautaire [axe Alénya / Latour Bas Elne]) en affirmant un lieu d'hybridation économique et sociale structuré autour de la « culture numérique ». Le tiers-lieu proposera une offre de services intégrée au sein d'un même espace de rencontre pour la population et des actifs cibles. Il proposera notamment les services du conseiller numérique.
Partenaires	L'Etat La Région Le Département des PO La commune
Coût prévisionnel	760 000 €
Plan de financement	L'Etat 100 000 € La Région 300 000€ Le Département : 150 000 Autofinancement : 210 000€
Calendrier	Fin 2021 : Maîtrise d'oeuvre

	Démarrage mai 2022 Achèvement des travaux fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du lieu Nombre d'animations Suivi de l'activité du conseiller numérique



## Fiche action n° 30

### Revégétalisation du parvis de Grand Stade, réorganisation et désimperméabilisation du parking création d'un vaste espace vert et de détente

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°4	Atténuer le changement climatique et s'y adapter
Action n°30	Renaturation intégrale du parking de Grand Stade
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Cyprien
Description de l'action	<p>L'objectif consiste à évacuer visuellement les véhicules et le parking se trouvant sur le parvis de Grand Stade.</p> <p>réaménager les espaces de stationnement avec des matériaux permettant de restituer la perméabilité des sols.</p> <p>Sur l'espace laissé vacant après le transfert du parking : aménagement d'une grande aire végétalisée permettant de préserver le patrimoine végétal exceptionnel déjà en place (platanes majestueux). Crédation d'aires de repos, de lecture et de détente pour les promeneurs, jeux pour enfants...</p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	1.800.000 € HT
Plan de financement	- Subventions, autofinancement
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>- MOE en cours</li><li>- Travaux en 2022</li></ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquentation du site</li><li>- Capacité d'absorption retrouvée des sols</li></ul>



## Fiche action n° 31 – Etude de définition sur la recomposition urbaine du quartier du Port de Saint Cyprien

**CRTE CC Sud Roussillon**

Orientation stratégique n°2	Basculer d'un tourisme traditionnel quasi exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifier
Action n°31	Etude de définition sur le quartier du port de Saint Cyprien
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Cyprien
Description de l'action	<p>La ville lance avec le concours de l'Etat, une étude diagnostic sur le quartier du port de Saint Cyprien. La démarche est axée sur deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la conduite de concertations exemplaires afin de faire contribuer les habitants, les acteurs économiques et les corps constitués à la définition du projet d'avenir du port de Saint Cyprien</li><li>- définir les axes économiques et les potentiels de développement (commerces, services, attractivité...) à injecter dans le projet d'aménagement du futur quartier du port. Identifier les fonctions futures du quartier.</li></ul> <p>Cette étude débouche sur la rédaction d'un cahier des charges pour le lancement d'un marché de définition à dimension internationale en vue d'intégrer les éléments de programmation et de donner à ce secteur un imaginaire contribuant au retentissement du territoire</p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	600.000 € HT (indemnisation des équipes pluridisciplinaires)
Plan de financement	- Subventions, autofinancement
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude phase 1 en cours, rendu dernier trimestre 2022</li><li>- Lancement du marché de définition fin 2022</li></ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'équipes pluridisciplinaires candidates</li><li>- Nombre des participants aux concertations préparatoires</li></ul>



## Fiche action n° 32 – Crédit d'une salle polyvalente, salle des fêtes

### CRTE Sud Roussillon

Orientation stratégique n°1	Renforcer les centralités, remobiliser les coeurs de village et rechercher la qualité urbaine pour une meilleure cohésion territoriale
Action n°32	Construction d'une salle polyvalente
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Cyprien
Description de l'action	La commune de plus de 10.000 habitants ne dispose pas de salle polyvalente ni de salle des fêtes lui permettant d'une part de rassembler ses habitants autour d'événements festifs et culturels et d'autre part de concourir à la vitalité de la vie associative
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	1.000.000 HT (indemnisation des équipes pluridisciplinaires)
Plan de financement	- Subventions, autofinancement
Calendrier	- Lancement des études en 2022 - Réalisation en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	- Fréquentation du site - Programmation d'événements festifs



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## **Fiche action n°33 - Aménagement d'une liaison village / plage**

### **CRTE Sud Roussillon**

Orientation stratégique n° 1	Renforcer la centralité, remobiliser les cœurs de village et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
Action n°33	Aménagement d'une voie de desserte et de liaison entre la plage et le village
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint Cyprien
Description de l'action	<p>Actuellement pour le trafic majoritaire qui entre à Saint Cyprien, la traversée de la commune et des principales zones résidentielles est incontournable pour accéder au secteur de la plage.</p> <p>Afin de limiter les impacts de cette circulation de transit, il est proposé de créer une liaison entre le village et la plage dès l'entrée de la commune, au débouché de la RD 914.</p> <p>Objectif :</p> <p>Sécuriser et soulager le centre-ville d'un flux routier de transit excessif.</p> <p>Réaliser un ouvrage le plus neutre possible sur le plan de l'artificialisation des sols</p> <p>Créer un réseau « piétons » et un réseau « vélos » arborés et en site propre pour compléter la liaison automobile</p>
Partenaires	Le Conseil Départemental L'Etat
Coût prévisionnel	Travaux prévisionnels 6.000.000 € HT
Plan de financement	Subventions (Etat, département)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	Autofinancement
Calendrier	Acquisitions foncières réalisées A.M.O réalisée Lancement des marchés 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse du nombre de véhicules circulant au sein du village




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action n°34 - Remplacement et renforcement des toitures de grand stade pour l'installation de centrales photovoltaïques

### CRTE Sud Roussillon

Orientation stratégique n°4	Atténuer les changements climatiques et s'y adapter
Action n°34	Aménagement d'une voie de desserte et de liaison entre la plage et le village
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint Cyprien
Description de l'action	Grand Stade – Les Capellans est un équipement municipal principalement dédié aux activités sportives. Grand Stade dispose de deux grands gymnases couverts avec des surfaces de toiture représentant 1500 m <sup>2</sup> exploitables pour un équipement photovoltaïque L'installation de panneaux photovoltaïques pour réaliser l'autoconsommation de l'équipement ne peut être réalisé sur les toitures actuelles. L'infrastructure vieillissante ne peut supporter le poids et les contraintes techniques de l'installation
Partenaires	L'Etat
Coût prévisionnel	Etude 37 000 € HT Travaux 300.000 € HT
Plan de financement	Subventions (État, département) Autofinancement
Calendrier	Premier trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Capacité de charge des nouvelles toitures Installation des panneaux pour l'autoconsommation

